

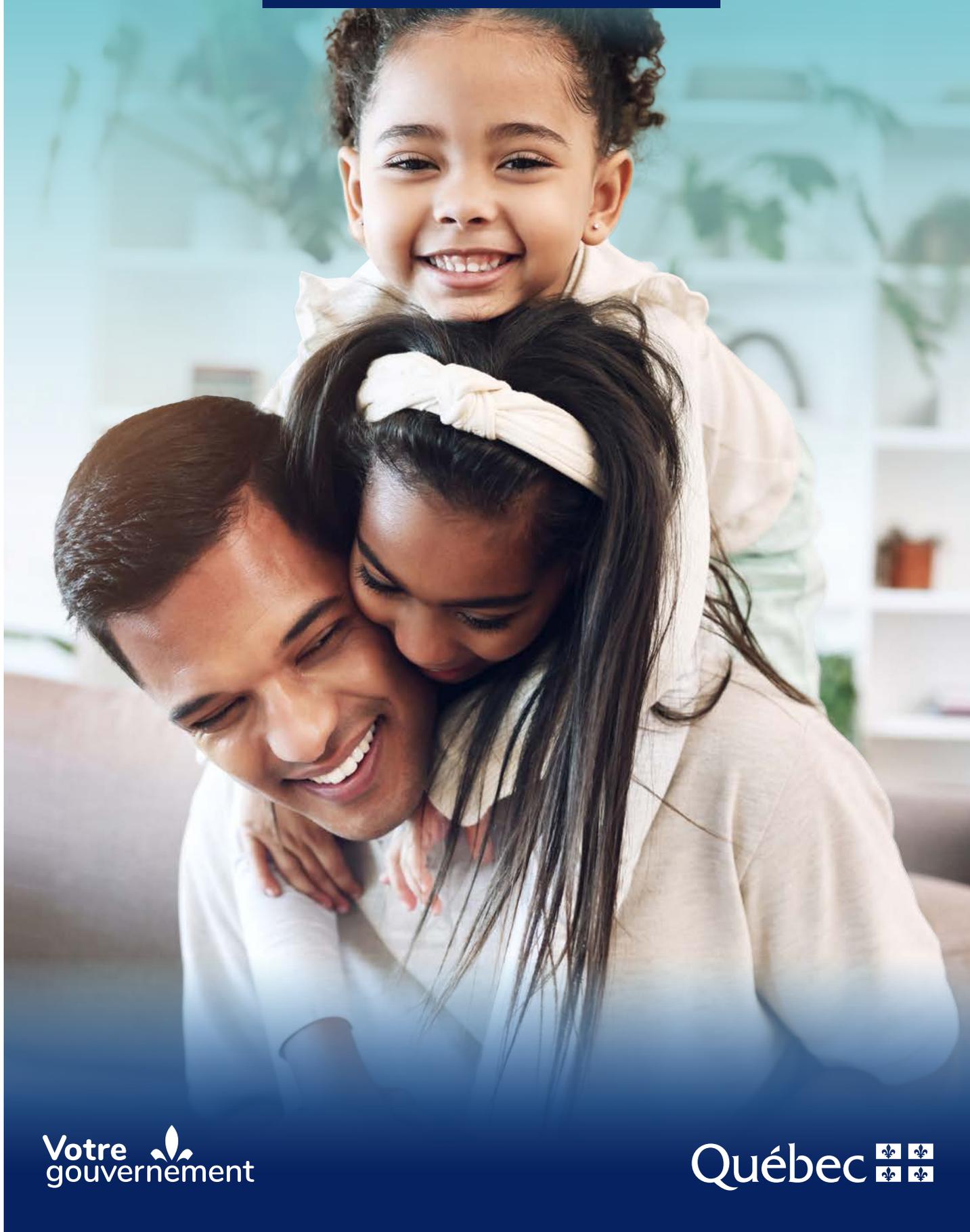
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TROISIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION



	Description
1	Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde pour 2023-2024, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2014, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2020, au 31 mars 2021, au 31 décembre 2021, au 31 mars 2022, au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de bureau coordonnateur (BC); c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
2	Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.
3	Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
4	Pour 2023-2024, indiquer la répartition régionale des places en service de garde qui ont été développées, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
5	Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
6	Indiquer le taux d'occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
7	Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
8	Indiquer le nombre d'enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
9	Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
10	Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.

Table des matières 2024-2025

	Description
11	Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
12	Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
13	Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
14	Indiquer le nombre total d'enfants inscrits sur la liste d'attente du guichet unique au 31 mars 2024. Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n'a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.
15	Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d'attente sur La Place 0-5. Ventiler par région et par territoire de BC.
16	Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.
17	Compiler les données sur l'âge des enfants inscrits sur la liste d'attente du guichet unique. Fournir également les données par région et par territoire de BC.
18	Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
19	Indiquer le nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
20	Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
21	Pour les trois dernières années, indiquer : a. le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l'intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde; b. le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.
22	Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.

Table des matières 2024-2025

	Description
23	Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); e. Au total.
24	Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025. Effectuer une ventilation par région.
25	Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).
26	Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).
27	Indiquer, par région, le nombre de responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
28	Indiquer, pour les années 2020-2021, 2022-2023 et 2023-2024, par région : a. Le nombre de places attribuées en milieu familial; b. Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial; c. Le nombre de nouvelles RSG; d. Le nombre de RSG qui ont fermé leur milieu
29	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024.
30	Indiquer, par région, le nombre d'enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024.
31	Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2022-2023 et 2023-2024.
32	Indiquez le nombre et le type de plaintes reçues en 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
33	Indiquer le nombre et le type d'infractions en 2023-2024 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
34	Indiquer le nombre d'inspections effectuées au cours des cinq dernières années : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
35	Indiquer la méthodologie utilisée par le ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.
36	Indiquer le nombre d'inspecteurs au ministère pour les cinq dernières années.

	Description
37	Indiquer le nombre de places récupérées, pour les 5 dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation. <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
38	Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant sur le comité s'il y a lieu.
39	Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années. <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Au total.
40	Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.
41	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d'opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l'échelle nationale et par région.
42	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d'opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l'échelle nationale et par région.
43	Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderie) moyens pour les trois dernières années, à l'échelle nationale, par région et par territoire de BC.
44	Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévus pour 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.
45	Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région : <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de projets déposés; b. Le nombre de projets acceptés; c. Le montant des subventions accordées, par année.
46	Pour les CPE, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. Le coût de développement des places en 2024-2025; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale); d. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales; e. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.
47	Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. Le coût de développement des places en 2024-2025; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale); d. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales; e. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales; f. Indexation liée à l'augmentation de rémunération des RSG.
48	Pour les garderies, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. Le coût de développement des places en 2024-2025; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

	Description
49	Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde : a. Par région; b. Par territoire de BC.
50	Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.
51	État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.
52	Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.
53	Copie de la grille d'analyse menant à l'obtention d'un permis ou de places dans les garderies privées.
54	Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.
55	Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.
56	Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.
57	Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE installations, milieu familial, garderie à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2024 et pour l'année 2023-2024 seulement. Prévisions pour 2024-2025.
58	Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).
59	Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
60	Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
61	Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.
62	Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2022-2031 pour les centres de la petite enfance, et détail de la mesure.
63	Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2024-2025.
64	Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisées pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.
65	Ventiler l'attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral : a. Sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19; b. Sommes accordées selon l'accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
66	Pour l'année 2023-2024, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex : masques, visières, etc.)).
67	Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.
68	Indiquer les sommes dévolues à l'achat de masques de procédure de type MC9501.
69	Indiquer les sommes dévolues à l'achat de masques de procédure SNN200642.

Table des matières 2024-2025

	Description
70	Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2023-2024 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).
71	Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.
72	Copie de l'entente et ventilation des compressions s'appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2023-2024, et prévisions pour 2024-2025.
73	Indiquer de quelle façon le ministère s'assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.
74	Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l'utilisation des sommes.
75	Budget réservé aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, et nombre de rencontres tenues jusqu'à présent.
76	Frais remboursés aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, pour chacune des cinq dernières années.
77	Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025.
78	Nombre de prestataires du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025.
79	Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025.
80	Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années. Ventiler par région et par type de service.
81	Indiquer le nombre d'enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins en 2023-2024 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
82	Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer : a. Le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins b. Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.
83	Indiquer le nombre d'enfants issus d'un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde.
84	Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants issus d'un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde.

	Description
85	Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. Le montant des subventions accordées pour les enfants issus d'un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde; b. Le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.
86	Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre d'enfants suivis (total et ventilé par région); b. Les régions où est déployé le programme; c. Quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).
87	Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet), par type de service de garde, en 2023-2024.
88	Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l'année 2024-2025.
89	Concernant l'attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple, en comité, au ministère), liste des gens responsables du suivi.
90	Pour l'année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2024 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par mois; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde; e. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); f. Au total.
91	Pour l'année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par mois; b. Par région; c. Par type de service de garde.
92	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en octobre 2011 : <ul style="list-style-type: none"> a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2024; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2024; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024; g. Les prévisions pour 2024-2025.
93	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2013 : <ul style="list-style-type: none"> a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2024; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2024; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024; g. Les prévisions pour 2024-2025.
94	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2024; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2024; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024; g. Les prévisions pour 2024-2025.

	Description
95	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2020 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2024; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2024; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024; g. Les prévisions pour 2024-2025.
96	Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2021 : a. La liste des projets retenus, par région et par type de service de garde; b. Le nombre de places pour chacun des projets; c. Le nombre de places à être développées; d. Le nombre de places développées au 31 mars 2024; e. Le nombre de places récupérées au 31 mars 2024; f. Le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024; g. Les prévisions pour 2024-2025.
97	Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d'engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.
98	Indiquer, pour l'appel de projets de conversion : a. Combien de projets ont été déposés pour être convertis en CPE; b. Combien de projets ont été déposés pour être convertis en privés subventionnés; c. Le nombre de places pour chacun des projets; d. Le nombre de projets retenus pour chacune des catégories;
99	Indiquer quels sont les critères d'admissibilité et d'évaluation du projet pilote de conversion.
100	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
101	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les CPE. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
102	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
103	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les garderies subventionnées. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
104	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
105	Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les garderies non subventionnées. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
106	Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde.
107	Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).
108	Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de service) : a. Par région; b. Par type de service de garde.

	Description
109	Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) : a. Personnel éducateur formé; b. Personnel éducateur non formé; c. Commis-comptable; d. Secrétaire-comptable; e. Secrétaire; f. Cuisinier et responsable de l'alimentation; g. Préposé à l'entretien ménager; h. Conseiller pédagogique; i. Gestionnaire de niveau 1; j. Gestionnaire de niveau 2; k. Gestionnaire de niveau 3; l. Aide-éducatrice; m. Agent de soutien pédagogique; n. Agent de conformité.
110	Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2023-2024.
111	Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2023-2024 : a. À la Commission des normes du travail i. Valeur totale des réclamations b. À la Commission de l'équité salariale ii. Valeur totale des réclamations c. À la CSST iii. Valeur totale des réclamations d. À l'assurance-emploi iv. Valeur totale des réclamations
112	Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années et prévisions pour 2024-2025.
113	Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2023-2024 : a. Moyenne nationale; b. Par région; c. Par territoire de BC; d. Par type de service de garde.
114	Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2023-2024 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité : a. Au-dessus du seuil minimal de 60 %; b. Sous le seuil minimal de 60 %;
115	Le nombre de plaintes concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants pour les milieux familiaux, les garderies privées non-subventionnées, les garderies privées subventionnées et les CPE.
116	Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d'une politique de conciliation travail-famille.
117	Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2023-2024, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2024-2025, concernant le développement d'une politique familiale au sein des municipalités.
118	Dresser un état de situation des haltes-garderies en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2023-2024, celles prévues pour 2024-2025 et le déploiement de ces sommes.

	Description
119	Dresser un état de situation sur l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région, identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.
120	Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.
121	Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l'intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2023-2024, de même que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l'organisme.
122	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.
123	Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
124	Bilan détaillé du suivi effectué à l'appel de projets ciblé pour l'optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
125	Concernant la Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées, en octobre 2013, dans le cadre du document d'orientations et d'initiatives <i>La solidarité : une richesse pour le Québec</i> , fournir les sommes allouées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.
126	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2023-2024. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du ministère ou de l'un de ses organismes.
127	À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le ministère à l'égard du financement pour le maintien des infrastructures.
128	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l'intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
129	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
130	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

	Description
131	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
132	Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
133	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
134	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
135	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
136	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
137	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
138	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
139	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
140	Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.
141	Concernant le plan budgétaire 2024-2025, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance ».
142	Concernant le plan budgétaire 2024-2025, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels. Ventiler par année.
143	Concernant le plan budgétaire 2024-2025, ventilation de l'attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiées à la mesure « Accroître la main-d'œuvre qualifiée en services de garde ».
144	Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.
145	Ventilation de l'attribution des sommes dédiées au <i>Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale</i> pour les cinq dernières années.

	Description
146	État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants : a. nombre d'enfants admis; b. nombre d'enfants refusés; c. total des sommes versées.
147	Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les 5 dernières années.
Annexe 1	Données sur le personnel dans les SGEE
Annexe 2	Données sur la qualification du personnel éducateur

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-1

Indiquer le nombre de places disponibles en service de garde pour 2023-2024, en distinguant le nombre au 31 août 2012, au 4 avril 2016, au 4 avril 2017, au 31 mars 2018, au 31 mars 2020, au 31 mars 2021, au 31 décembre 202, au 31 mars 2022, au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2024. Effectuer une ventilation :

- a) par région;
- b) par territoire de bureau coordonnateur (BC);
- c) par type de service;
- d) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e) au total.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles se trouve dans le site Internet du ministère de la Famille, à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Ci-dessous se trouve le nombre de places par type de service de garde divisé en fonction des 18 mois et moins (les poupons) et des 18 mois et plus.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-1

Région		Centre de la petite enfance			Garderie subventionnée			Milieu familial	Garderie non subventionnée			TOTAL ensemble du réseau	
		Nombre de places			Nombre de places			Total places	Nombre de places			Nombre installations	Total places
		-18M	18M+	Total places	-18M	18M+	Total places		-18M	18M+	Total places		
1	Bas-Saint-Laurent	415	2 093	2 508	25	74	99	2 388	10	114	124	59	5 119
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	570	2 863	3 433	260	724	984	2 801	210	1 029	1 239	104	8 457
3	Capitale-Nationale	1 167	7 931	9 098	856	4 443	5 299	5 273	1 158	5 276	6 434	341	26 104
4	Mauricie	565	3 050	3 615	55	385	520	2 398	85	564	649	86	7 182
5	Estrie	935	5 550	6 485	264	1 499	1 763	4 766	120	1 211	1 331	161	14 345
6	Montréal	3 148	22 229	25 377	2 616	19 510	22 126	11 512	3 853	19 120	23 119	1 157	82 134
7	Outaouais	800	4 379	5 179	405	2 073	2 478	3 564	408	2 195	2 603	171	13 824
8	Abitibi-Témiscamingue	400	2 071	2 471	30	142	172	1 372	0	0	0	47	4 015
9	Côte-Nord	240	1 424	1 664	0	0	0	755	0	0	0	33	2 419
10	Nord-du-Québec	401	2 162	2 562	5	8	13	63	5	10	15	44	2 653
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	230	1 041	1 271	5	16	21	921	0	0	0	27	2 213
12	Chaudière-Appalaches	989	5 201	6 190	280	1 193	1 473	4 904	300	1 644	1 944	168	14 511
13	Laval	556	3 524	4 080	512	3 863	4 375	3 883	899	4 438	5 337	216	17 675
14	Lanaudière	861	4 854	5 715	678	3 493	4 171	5 711	564	2 564	3 128	191	18 725
15	Laurentides	859	5 628	6 487	696	3 649	4 345	5 922	670	3 680	4 350	229	21 104
16	Montérégie	2 482	14 620	17 102	1 793	10 378	12 171	12 263	1 831	9 495	11 326	613	52 862
17	Centre-du-Québec	464	2 784	3 248	230	1 116	1 346	3 019	65	601	666	95	8 279
Total		15 082	91 404	106 485	8 710	52 566	61 356	71 515	10 178	51 941	62 265	3 742	301 621

Source : Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-2

Depuis le 23 septembre 1997, indiquer le nombre de places développées par année, par région et par type de service de garde.

Réponse

L'historique du nombre de places disponibles se trouve dans le site Internet du ministère de la Famille à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/D-Developpement-places-global.pdf>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-3

Indiquer le nombre d'enfants en service de garde au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2024.
Effectuer une ventilation :

- a. par région;
- a. par territoire de BC;
- b. par type de service;
- c. par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d. au total.

Réponse

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance au 31 mai 2023, 269 369 enfants de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) reconnus. La ventilation par région et par territoire de bureau coordonnateur n'est pas disponible.

Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient les services de garde éducatifs à l'enfance reconnus, selon le type de service de garde

Type de services éducatifs	Moins de 1 an*	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	TOTAL	5 ans et +	TOTAL
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
En service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)	30 727	56 597	62 168	65 565	53 872	268 928	440	269 368
Milieu familial reconnu	12 318	16 217	15 228	13 850	7 841	65 455	-	65 455
Centre de la petite enfance	7 284	18 098	22 563	26 142	25 425	99 512	21	99 533
Garderie subventionnée	4 387	10 415	12 837	13 814	11 435	52 887	44	52 931
Garderie non subventionnée	6 738	11 866	11 541	11 759	9 171	51 075	372	51 447

* Âge des enfants au 30 septembre 2022.

À noter : Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. En effet, dans de faibles cas (4 %), l'information n'étant pas disponible, une imputation de l'occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-4

Pour 2023-2024, indiquer la répartition régionale des places en services de garde qui ont été développées ainsi que les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde;
- d) par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- e) au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-5**

Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région
- b) par territoire de BC
- c) par type de service de garde

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023.

Taux d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs par région administrative en 2022-2023¹				
	Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE) (%)	Milieu familial RSGE (%)	Garderie subventionnée (GS) (%)
1	Bas-Saint-Laurent	98,0	90,0	98,9
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	98,4	90,1	97,7
3	Capitale-Nationale	99,3	91,2	100,5
4	Mauricie	98,2	88,7	99,9
5	Estrie	98,4	89,5	109,8
6	Montréal	95,3	81,3	95,5
7	Outaouais	98,8	93,0	98,4
8	Abitibi-Témiscamingue	96,3	88,5	100,0
9	Côte-Nord	96,1	86,5	-
10	Nord-du-Québec	85,8	78,8	-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	95,4	91,3	92,2
12	Chaudière-Appalaches	98,6	91,1	97,5
13	Laval	98,4	87,8	99,0
14	Lanaudière	96,8	90,8	99,0
15	Laurentides	98,7	91,4	99,7
16	Montérégie	98,3	90,6	99,4
17	Centre-du-Québec	98,9	90,2	98,5

¹ Le taux peut dépasser 100 %, puisque certains services de garde éducatifs offrent de la garde à horaires non usuels (atypiques) le soir ou les fins de semaine, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre total de jours d'occupation.

Le taux d'occupation représente la proportion des places qui ont fait l'objet d'une entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit en 2022-2023 :

$$\frac{\text{Somme des jours d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs}}{\text{Nombre de places subventionnées annualisé x 261 jours}}$$

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-5

Pour les responsables d'un service de garde éducatif à l'enfance (RSGE), le taux d'occupation calculé représente la proportion des places annualisées des RSGE en tenant compte des jours ouvrables des RSGE, considérant les 26 journées d'absence de prestation de services subventionnée par exercice financier :

Somme des jours d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs
(Divisé par)
Nombre annualisé de places subventionnées attribuées aux RSGE x 235 jours

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-6

Indiquer le taux d'occupation des places poupons (0-18 mois) dans les services de garde au cours des cinq dernières années, et fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Le tableau ci-dessous indique les taux d'occupation en pouponnière en centre de la petite enfance (CPE) et en garderie subventionnée (GS), ainsi que la proportion des enfants de moins de 18 mois et de ceux de 18 à 29 mois qui sont admis à la pouponnière en vertu d'une tolérance administrative accordée lorsqu'il n'y a pas de place dans les groupes de 18 à 47 mois pour l'année 2022-2023, dernière année disponible. Les données pour 2023-2024 seront disponibles en décembre 2024.

Année	CPE			GS		
	Taux d'occupation pouponnière (%)	Proportion		Taux d'occupation pouponnière (%)	Proportion	
		Moins de 18 mois (%)	18-29 mois (%)		Moins de 18 mois (%)	18-29 mois (%)
2022-2023*	94,16	58,10	36,05	93,55	68,74	24,82

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Il est impossible de calculer le taux d'occupation des poupons pour les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, car dans leur cas, les places à l'agrément ne mentionnent pas le nombre de poupons.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-7

Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde au cours des cinq dernières années et fournir les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le tableau suivant présente le taux de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance, par région administrative, pour 2022-2023 (données les plus récentes disponibles). Les données de 2023-2024 seront disponibles en décembre 2024.

Région administrative		2022-2023		
		Centre de la petite enfance (%)	Milieu familial (%)	Garderie subventionnée (%)
1	Bas-Saint-Laurent	76,56	82,72	74,82
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	75,28	80,53	80,71
3	Capitale-Nationale	76,22	81,43	80,06
4	Mauricie	73,94	81,90	76,01
5	Estrie	76,07	83,14	77,55
6	Montréal	77,71	83,78	81,55
7	Outaouais	76,07	80,48	79,17
8	Abitibi-Témiscamingue	74,03	80,68	79,92
9	Côte-Nord	70,77	80,04	N. A.
10	Nord-du-Québec	75,18	82,09	N. A.
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	73,73	80,96	97,05
12	Chaudière-Appalaches	76,56	83,62	80,51
13	Laval	77,07	85,31	82,94
14	Lanaudière	74,83	80,90	78,25
15	Laurentides	75,39	81,44	80,05
16	Montérégie	75,97	81,64	78,41
17	Centre-du-Québec	77,05	84,01	78,62
Ensemble du Québec *		76,24	82,28	80,30

N. A. : non applicable, aucune donnée pour ces régions.
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions

Le taux de présence représente le nombre de jours où les enfants étaient présents dans les services de garde éducatifs par rapport au nombre de jours d'occupation, soit les jours prévus à l'entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit :

Total des jours de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite
(Divisé par)

Total des jours d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-8

Indiquer le nombre d'enfants de 4 ans qui ont quitté le réseau des services de garde éducatifs en 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le Ministère ne collecte pas de données permettant d'estimer le nombre d'enfants de 4 ans ayant quitté le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-9

Indiquer le nombre de poupons non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance au 31 mai 2023, 49 824 enfants âgés de moins de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus et 30 727 enfants âgés de moins de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-10

Indiquer le nombre de 18-23 mois non rejoints et dans les services de garde 2022-2023 et 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a. Par région;
- b. Par territoire de BC;
- c. Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, au 31 mai 2023, 27 086 enfants âgés de 1 an ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus et 56 597 enfants âgés de 1 an le fréquentaient.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-11

Indiquer le nombre de 24-35 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, au 31 mai 2023, 20 913 enfants âgés de 2 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus et 62 168 enfants âgés de 2 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-12

Indiquer le nombre de 35-47 mois non rejoints et dans les services de garde, 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance au 31 mai 2023, 20 277 enfants âgés de 3 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus et 65 565 enfants âgés de 3 ans le fréquentaient.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-13

Indiquer le nombre de 48-59 mois non rejoints et dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par catégorie géographique.

Selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, au 31 mai 2023, 12 663 enfants âgés de 4 ans ne fréquentaient pas le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance reconnus ou le préscolaire 4 ans et 73 055 enfants âgés de 4 ans les fréquentaient.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-14

Indiquer le nombre total d'enfants inscrits sur la liste d'attente du Guichet unique au 31 mars 2024. Fournir également les données par région et par territoire de BC. Même si La Place 0-5 n'a pas terminé sa vague de rappels incitatifs auprès des parents dont le dossier doit être mis à jour, merci de nous fournir les données préliminaires.

Réponse

Au 31 octobre 2023 (dernières données disponibles) :

- 30 660 : enfants en attente dont l'accès à une place en SGEE était souhaité au plus tard le 31 octobre 2023. Ces enfants n'occupaient pas déjà une place dans SGEE reconnu.
- 34 005 : enfants inscrits dont la date de fréquentation souhaitée est ultérieure au 31 octobre 2023.
- 28 138 : femmes enceintes préinscrites au 31 octobre 2023.

Répartition des enfants en attente au Guichet unique par région au Québec, 31 octobre 2023	
Région administrative	Nombre
1 Bas-Saint-Laurent	769
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	949
3 Capitale-Nationale	3 700
4 Mauricie	1 261
5 Estrie	2 326
6 Montréal	4 526
7 Outaouais	2 287
8 Abitibi-Témiscamingue	878
9 Côte-Nord	454
10 Nord-du-Québec	93
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	398
12 Chaudière-Appalaches	1 813
13 Laval	788
14 Lanaudière	1 811
15 Laurentides	2 280
16 Montérégie	5 259
17 Centre-du-Québec	1 068
Total	30 660

La répartition des enfants en attente au Guichet par territoire de BC n'est pas disponible au 31 octobre 2023. Les données les plus récentes par territoire de BC sont en date du 31 mai 2023.

Vous pouvez les consulter par le lien suivant : [Statistiques sur le réseau des SGEE](#)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-15

Indiquer toutes les données disponibles sur le temps d'attente sur La Place 0-5.

Ventiler par région et par territoire de BC.

Réponse

Le Ministère ne dispose pas des informations relatives au temps d'attente sur La Place 0-5.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-16

Fournir toutes les données compilées par La Place 0-5 à des fins statistiques pour le ministère de la Famille.

Réponse

La Place 0-5 ne compile aucune donnée statistique sur la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour le Ministère. Les renseignements des dossiers d'inscription peuvent toutefois être utilisés, en relation avec les données du Ministère, pour produire certaines statistiques.

Les statistiques disponibles, qui utilisent notamment celles de La Place 0-5, se trouvent dans le site Internet du Ministère :

- [Tableau de bord du développement des places \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
 - [Estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
 - [Données concernant les enfants en attente \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-17

Compiler les données sur l'âge des enfants inscrits sur la liste d'attente du Guichet unique.

Fournir également les données par région et par territoire de BC.

Réponse

Au 31 octobre 2023 :

- 30 660 : enfants en attente dont l'accès à une place en SGEE était souhaité au plus tard le 31 octobre 2023. Ces enfants n'occupaient pas déjà une place dans SGEE reconnu.
- 34 005 : enfants inscrits dont la date de fréquentation souhaitée est ultérieure au 31 octobre 2023.
- 28 138 : femmes enceintes préinscrites au 31 octobre 2023.

Répartition des enfants en attente au Guichet unique par région et selon l'âge des enfants au Québec au 31 octobre 2023													
Région administrative	Âge des enfants (en mois)												Total**
	0-11		12-23		24-35		36-47		48-59		60 et plus		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
1. Bas-Saint-Laurent	137	2,5	272	2,4	157	2,3	146	3,2	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	769
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	183	3,3	336	3,0	230	3,4	154	3,3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	949
3. Capitale-Nationale	704	12,9	1 418	12,7	763	11,2	546	11,9	250	10,6	19	9,4	3 700
4. Mauricie	219	4,0	427	3,8	309	4,5	211	4,6	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	1 261
5. Estrie	392	7,2	880	7,9	593	8,7	310	6,7	143	6,0	8	3,9	2 326
6. Montréal	976	17,9	1 600	14,3	779	11,4	636	13,8	486	20,5	49	24,1	4 526
7. Outaouais	284	5,2	829	7,4	581	8,5	361	7,8	214	9,0	18	8,9	2 287
8. Abitibi-Témiscamingue	117	2,1	316	2,8	240	3,5	152	3,3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	878
9. Côte-Nord	73	1,3	175	1,6	100	1,5	66	1,4	35	1,5	5	2,5	454
10. Nord-du-Québec	18	0,3	39	0,3	19	0,3	10	0,2	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	93
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	78	1,4	124	1,1	98	1,4	66	1,4	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	398
12. Chaudière-Appalaches	325	5,9	658	5,9	425	6,2	265	5,8	134	5,7	6	3,0	1 813
13. Laval	139	2,5	280	2,5	164	2,4	117	2,5	80	3,4	8	3,9	788
14. Lanaudière	323	5,9	637	5,7	397	5,8	287	6,2	153	6,5	14	6,9	1 811
15. Laurentides	372	6,8	872	7,8	538	7,9	352	7,7	130	5,5	16	7,9	2 280
16. Montérégie	942	17,2	1 965	17,6	1 188	17,4	749	16,3	380	16,1	35	17,2	5 259
17. Centre-du-Québec	182	3,3	368	3,3	250	3,7	173	3,8	85	3,6	10	4,9	1 068
Ensemble des régions	5 464	100,0	11 196	100,0	6 831	100,0	4 601	100,0	2 365	100,0	203	100,0	30 660

* **Note :** Certaines données sont masquées pour assurer la confidentialité des renseignements personnels (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels).

** Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies.

Considérant la fréquence élevée de données égales ou inférieures à 5 et des enjeux de confidentialité en découlant, le tableau détaillé par territoire de bureau coordonnateur et ventilé par groupe d'âge ne peut être fourni.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-18

Indiquer les besoins à combler en matière de places, par région et par territoire de BC, pour les enfants de 0 à 4 ans, pour 2023-2024.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les déficits de places en SGEE, par territoire de BC et par municipalité, se trouvent dans le Tableau de bord du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance disponible à l'adresse suivante :

[Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance - Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-19**

Indiquer le nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde au cours des trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a. par région;
- b. par territoire de BC;
- c. par type de service de garde;
- d. par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- e. au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

Nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde éducatifs en 2022-2023				
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)
1	Bas-Saint-Laurent	181	0	34
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	209	37	41
3	Capitale-Nationale	875	325	129
4	Mauricie	222	N. D.*	16
5	Estrie	564	142	131
6	Montréal	1 873	1 489	411
7	Outaouais	406	130	51
8	Abitibi-Témiscamingue	37	0	11
9	Côte-Nord	37	0	8
10	Nord-du-Québec	5	0	N. D.*
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	0	8
12	Chaudière-Appalaches	462	61	80
13	Laval	424	350	122
14	Lanaudière	514	312	169
15	Laurentides	580	344	182
16	Montérégie	1 525	541	350
17	Centre-du-Québec	280	49	29

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

* Le nombre d'enfants handicapés admissibles ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-20

Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants handicapés intégrés dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Le terme « handicapé » a été remplacé par « enfant admissible à l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) ».

Les dernières données disponibles sont celles de 2022-2023.

Jours d'occupation des enfants handicapés en 2022-2023*					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	49 704	0	10 073	59 777
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 416	8 213	8 824	64 453
3	Capitale-Nationale	208 895	77 880	27 374	314 149
4	Mauricie	55 619	825	3 402	59 846
5	Estrie	133 265	34 357	28 057	195 679
6	Montréal	470 672	362 443	93 170	926 285
7	Outaouais	97 526	36 607	11 044	145 177
8	Abitibi-Témiscamingue	6 914	0	2 049	8 963
9	Côte-Nord	7 848	0	1 399	9 247
10	Nord-du-Québec	4 033	0	290	4 323
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 858	0	1 746	11 604
12	Chaudière-Appalaches	105 637	17 530	16 946	140 113
13	Laval	111 130	98 202	30 674	240 005
14	Lanaudière	129 637	79 436	40 669	249 742
15	Laurentides	137 959	83 710	38 892	260 560
16	Montérégie	374 682	144 455	77 542	596 679
17	Centre-du-Québec	65 384	12 086	5 984	83 454
Ensemble du Québec		2 016 177	955 743	398 133	3 370 053
Source : Rapport financier annuel 2022-2023					
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.					

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-21

Pour les trois dernières années, indiquer :

- Le montant des subventions accordées pour chacune de ces années à l'intégration des enfants handicapés, par région et par type de service de garde.
- Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

L'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) est désormais nommée Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG). Le terme Allocation sera utilisé dans la présente réponse.

A) Montant total octroyé au Québec et ventilé par région

Allocation pour l'intégration en service de garde en 2022-2023					
Région administrative		CPE (M\$)	GS (M\$)	MF (M\$)	Total* (M\$)
1	Bas-Saint-Laurent	2,64	0,00	0,53	3,17
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,40	0,42	0,46	3,29
3	Capitale-Nationale	10,87	3,96	1,47	16,30
4	Mauricie	2,92	0,03	0,38	3,34
5	Estrie	7,16	1,83	1,41	10,40
6	Montréal	24,25	17,88	4,80	46,93
7	Outaouais	5,36	1,71	0,59	7,66
8	Abitibi-Témiscamingue	0,49	0,00	0,11	0,60
9	Côte-Nord	0,26	0,00	0,06	0,31
10	Nord-du-Québec	0,08	0,00	0,01	0,09
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,56	0,00	0,12	0,68
12	Chaudière-Appalaches	5,58	0,86	0,87	7,31
13	Laval	5,89	4,76	1,64	12,29
14	Lanaudière	6,63	3,83	1,65	12,11
15	Laurentides	7,16	4,02	2,09	13,27
16	Montérégie	18,94	7,38	3,53	29,85
17	Centre-du-Québec	3,49	0,59	0,31	4,39
Ensemble du Québec*		104,67	47,27	20,02	171,97

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

b) Le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Le titulaire de permis n'est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l'Allocation. Il doit obtenir l'avis d'un professionnel reconnu qui confirme le handicap de l'enfant. Aux fins de l'Allocation, on définit l'enfant handicapé comme un enfant ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration chez un prestataire de services de garde éducatifs.

En 2023-2024, l'Allocation est accordée pour l'ensemble des enfants répondant à ces conditions, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 20 % des places subventionnées de l'installation de CPE ou de la GS. En MF, l'Allocation est limitée à l'équivalent d'une place subventionnée par personne

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-21**

responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), exception faite des situations où l'octroi de l'Allocation pour un ou des enfants supplémentaires est nécessaire pour des raisons d'unification familiale chez une même RSGE.

Les CPE, les GS et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) indiquent dans leur rapport financier annuel (RFA) le nombre d'enfants admissibles à cette Allocation.

Nombre d'allocations par type de service de garde éducatif et par région

Le nombre d'allocations par type de service de garde éducatif correspond au nombre d'enfants.

Nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde éducatifs en 2022-2023					
Région administrative		Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1	Bas-Saint-Laurent	181	0	34	215
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	209	37	41	287
3	Capitale-Nationale	875	325	129	1 329
4	Mauricie	N.D. ¹	N.D. ¹	N.D. ¹	241
5	Estrie	564	142	131	837
6	Montréal	1 873	1 489	411	3 773
7	Outaouais	406	130	51	587
8	Abitibi-Témiscamingue	37	0	11	48
9	Côte-Nord	37	0	8	45
10	Nord-du-Québec	N.D. ¹	0	N.D. ¹	6
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	0	8	51
12	Chaudière-Appalaches	462	61	80	603
13	Laval	424	350	122	896
14	Lanaudière	514	312	169	995
15	Laurentides	580	344	182	1 106
16	Montréal	1 525	541	350	2 416
17	Centre-du-Québec	280	49	29	358

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

¹ Ces données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.

Les données provenant des rapports financiers annuels (RFA) ne permettent pas de connaître la distribution des enfants handicapés par groupe d'âge.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-22

Indiquer le nombre de poupons dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025:

- par région;
- par territoire de BC;
- par type de service de garde;
- au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023.

Nombre de poupons accueillis dans les services de garde éducatifs en 2022-2023					
Région administrative		Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée	Milieu familial	Total
1	Bas-Saint-Laurent	368	7	277	652
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	615	185	554	1 354
3	Capitale-Nationale	1 358	705	1 006	3 069
4	Mauricie	497	48	246	791
5	Estrie	1 085	273	798	2 156
6	Montréal	3 536	2 491	2 252	8 279
7	Outaouais	921	340	627	1 888
8	Abitibi-Témiscamingue	388	12	244	644
9	Côte-Nord	216	0	125	341
10	Nord-du-Québec	37	0	9	46
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	184	0	153	337
12	Chaudière-Appalaches	1 141	229	831	2 201
13	Laval	579	534	639	1 752
14	Lanaudière	903	581	853	2 337
15	Laurentides	995	644	903	2 542
16	Montérégie	2 849	1 388	2 014	6 251
17	Centre-du-Québec	553	158	506	1 217
Ensemble des régions		16 225	7 595	12 037	35 857

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023

Le ministère de la Famille ne dispose pas de données concernant les garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-23

Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- par région;
- par territoire de BC;
- par type de service de garde;
- par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- au total.

Réponse

Selon les plus récentes données disponibles, soit celles de 2022-2023, 846 services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ont accueilli à temps partiel des enfants admissibles à un SGEE, ce qui représente 1 025 869 jours d'occupation.

Nombre de jours d'occupation pour les enfants admissibles à un SGEE accueillis à temps partiel en 2022-2023					
Région administrative		Centres de la petite enfance	Garderies subventionnées	Milieu familial	Total
1	Bas-Saint-Laurent	20 095	306	38 529	58 930
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	24 888	2 761	26 445	54 094
3	Capitale-Nationale	37 030	5 755	47 071	89 856
4	Mauricie	18 451	0	28 656	47 107
5	Estrie	43 176	8 471	71 753	123 400
6	Montréal	52 382	7 535	9 286	69 203
7	Outaouais	2 344	584	5 355	8 283
8	Abitibi-Témiscamingue	17 888	0	29 818	47 706
9	Côte-Nord	5 535	0	13 565	19 100
10	Nord-du-Québec	3 308	0	1 116	4 424
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 445	0	4 845	8 290
12	Chaudière-Appalaches	47 859	3 790	71 251	122 900
13	Laval	5 613	399	7 829	13 841
14	Lanaudière	34 574	8 258	40 534	83 366
15	Laurentides	28 964	2 838	44 373	76 175
16	Montérégie	62 384	7 856	64 362	134 602
17	Centre-du-Québec	27 124	1 424	36 044	64 592
Ensemble des régions		435 060	49 977	540 832	1 025 869

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023
En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En 2022-2023, une place à temps complet représente 261 jours d'occupation, ainsi les enfants accueillis à temps partiel ont occupé l'équivalent de 3 931 places.

Les places subventionnées des SGEE ne sont pas consacrées a priori à la garde à temps partiel ou à la garde à temps plein. Ce sont les besoins de la clientèle qui font que les places sont utilisées à temps plein ou à temps partiel. Le ministère de la Famille ne fait donc pas de prévisions quant à l'utilisation des places par des enfants qui fréquentent les SGEE à temps partiel ou à temps complet.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-24

Indiquer le nombre de places en milieu de travail pour les trois dernières années et fournir les prévisions pour 2024-2025. Effectuer une ventilation par région.

Réponse

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

Les dernières années disponibles sont celles de 2022-2023.

Nombre d'installations en milieu de travail ou d'études selon la région administrative au 31 mars 2023	
Région administrative	Au 31 mars 2023
1. Bas-Saint-Laurent	9
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	12
3. Capitale-Nationale	53
4. Mauricie	13
5. Estrie	23
6. Montréal	129
7. Outaouais	19
8. Abitibi-Témiscamingue	13
9. Côte-Nord	2
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
12. Chaudière-Appalaches	12
13. Laval	23
14. Lanaudière	15
15. Laurentides	13
16. Montérégie	46
17. Centre-du-Québec	15
Source : Rapport d'activités 2022-2023.	

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-24****Nombre de places dans les installations en milieu de travail ou d'études et le nombre d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu selon la région administrative au 31 mars 2023**

Région administrative	Nombre total de places dans les installations qui sont en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2023	Nombre d'enfants inscrits dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu au 31 mars 2023
1. Bas-Saint-Laurent	453	179
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	652	359
3. Capitale-Nationale	3 242	1 586
4. Mauricie	739	349
5. Estrie	1 403	651
6. Montréal	8 240	3 837
7. Outaouais	1 156	458
8. Abitibi-Témiscamingue	672	170
9. Côte-Nord	156	67
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	104	63
12. Chaudière-Appalaches	659	355
13. Laval	1 440	453
14. Lanaudière	1 019	452
15. Laurentides	797	338
16. Montérégie	3 050	1 446
17. Centre-du-Québec	870	260

Source: Rapport d'activités 2022-2023.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-25**

Indiquer le nombre de garderies qui ont fermé en 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de garderie (privée subventionnée et privée non subventionnée).

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, 31 garderies ont fermé (garderie non subventionnée : GNS et garderie subventionnée : GS), pour un total de 1 496 places sur l'ensemble du territoire. Pour la même période, il n'y a eu aucune fermeture de centre de la petite enfance.

Les détails sont présentés dans le tableau suivant.

**Fermures des garderies - Période visée par la demande : 2023-2024
1^{er} avril 2023 au 29 février 2024**

Région	Nom du service de garde	Type d'installation	Adresse	Nombre de places au permis
Montréal	G. Bébé & Cie	GNS	4830, boulevard Saint-Jean, Pierrefonds H9H4B2	80
Montréal	G. éducative Yostos	GNS	15761, boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds H9H3X6	65
Montréal	Garderie Les Anges d'espoir	GNS	600, rue Victoria, Lachine H8S1Y7	69
Montréal	G. éduc. L'essor de la petite enfance	GNS	227, rue Galt, bureau 230, Verdun H4G2P3	51
Montréal	G. Les Petits Scouts Inc.	GNS	6040, rue Dumas, Montréal H4E2Z6	42
Montréal	G. - Prématernelle Le Prince et ses Amis	GNS	88, rue Prince, bureau 204, Montréal H3C2M8	27
Montréal	L'île de Magie	GNS	7334, chemin de la Côte-Saint-Luc, Montréal H4W1P7	12
Montréal	G. Bébé Sucré Pg Inc.	GNS	6332, rue Sherbrooke Ouest, bureau 204, Montréal H4B1M7	45
Montréal	G. Au Tour du Monde	GNS	5462, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H4A1V9	49
Montréal	École Buissonnière	GNS	215, avenue de l'Épée, Outremont H2V3T3	77
Montréal	Enfance Pour Tous Garderie Beaumont	GNS	590, avenue Beaumont, Montréal H3N1T7	50
Montréal	G. Éducative Innovation 1	GNS	2311, boulevard Alfred-Nobel, Saint-Laurent H4S2B6	80
Montréal	Garderie Câlin et Caramel	GNS	2311, boulevard Alfred-Nobel, Saint-Laurent H4S2B6	80
Montréal	Les Joyeux Petits Anges Inc.	GNS	2875, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal H2B1V9	13
Montréal	Garderie Nos Stars Inc.	GNS	8259, boulevard Saint-Laurent, Montréal H2P2M1	15
Montréal	G. Palace des Anges Inc.	GNS	1936, rue L.-O.-David, Montréal H2E1K6	29

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-25

Région	Nom du service de garde	Type d'installation	Adresse	Nombre de places au permis
Montréal	G. L'univers de la Paix Inc.	GNS	232, rue Beaubien Est, Montréal H2S1R4	80
Montréal	G. éduc. le Meilleur de la petite enfance Inc.	GNS	2720, rue Rachel Est, bureau 160, Montréal H2H1S7	80
Montréal	G. Les Rossignols du Parc Inc.	GNS	5396A, avenue du Parc, Montréal H2V4G7	18
Montréal	G. Éducative Les BeauxJours Inc.	GNS	2315, avenue Charland, Montréal H1Z1B8	50
Montréal	Ma 1ère Garderie	GNS	4295, rue Ontario Est, Montréal H1V1K4	22
Montréal	G. éducative Mila Inc.	GNS	2661, rue Masson, 2 ^e étage, Montréal H1Y1W3	79
Montréal	G. Le Château de Dora Inc.	GNS	8212, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal H1E2Y5	38
Laval	G. Au Pays d'Aladin	GNS	383, boulevard Cartier Ouest, Laval H7N2K5	42
Lanaudière	Pré-Maternelle Le Baluchon 2	GNS	3, rue Quintal, Charlemagne J5Z1V8	35
Lanaudière	Service de garde Amélie	GNS	30, 2 ^e Avenue, Notre-Dame-des-Prairies J6E1R3	30
Lanaudière	Garderie éducative PREMA	GNS	4567, rue Mont-Pontbriand, Rawdon J0K 1S0	10
Laurentides	Garderie éducative des Perséides	GNS	3900, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac J0N1M0	80
Montréal	G. éducative Bambini Inc.	GNS	1329-1331, chemin du Côteau-Rouge, Longueuil J4K1X8	51
Montréal	G. Rayon de Lune	GNS	3910, montée Saint-Hubert, Saint-Hubert J3Y4K3	74
			Total GNS : 30	1 473
Montréal	Garderie Les Petits Poussins	GS	3495, rue de Verdun, Verdun H4G1K2	23
			Total GS : 1	23
	Grand total :		31 garderies	1 496

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-26

Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).

Réponse

Le ministère de la Famille ne détient pas d'information sur les comités de parents formés par les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-27**

Indiquer, par région, le nombre de responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) en 2022-2023 et en 2023-2024 et fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (offrant des places subventionnées ou non subventionnées), par région administrative au 29 février 2024	
Région administrative	Nombre de RSGE
1. Bas-Saint-Laurent	438
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	530
3. Capitale-Nationale	900
4. Mauricie	406
5. Estrie	838
6. Montréal	1 647
7. Outaouais	586
8. Abitibi-Témiscamingue	254
9. Côte-Nord	139
10. Nord-du-Québec	13
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	159
12. Chaudière-Appalaches	877
13. Laval	581
14. Lanaudière	921
15. Laurentides	983
16. Montérégie	2 039
17. Centre-du-Québec	527
Total	11 838
Source : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC », effectuée le 4 mars 2024.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-28

Indiquer, pour les années 2021-2022, 2022-2022 et 2023-2024, par région :

- a) le nombre de places attribuées en milieu familial;
- b) le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial;
- c) le nombre de nouvelles RSG;
- d) le nombre de RSG qui a fermé leur milieu.

Réponse

Le tableau présente le nombre de places à l'agrément des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, nombre de places offertes par les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (places subventionnées et non subventionnées), nombre de RSGE nouvellement reconnues et nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin.

Par région administrative, entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024				
Région administrative	Nombre de places à l'agrément	Nombre de places offertes par les RSGE	Nombre de RSGE nouvellement reconnue	Nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin
1. Bas-Saint-Laurent	2 893	2 388	54	42
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 837	2 801	63	43
3. Capitale-Nationale	7 833	5 273	108	72
4. Mauricie	3 304	2 398	74	38
5. Estrie	6 230	4 766	114	49
6. Montréal	13 413	11 512	81	43
7. Outaouais	5 368	3 564	65	36
8. Abitibi-Témiscamingue	2 332	1 372	34	30
9. Côte-Nord	1 384	755	15	11
10. Nord-du-Québec	304*	63	0	3
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 343	921	13	15
12. Chaudière-Appalaches	6 169	4 904	117	79
13. Laval	4 808	3 883	33	21
14. Lanaudière	6 009	5 711	109	37
15. Laurentides	7 322	5 922	135	51
16. Montérégie	16 437	12 263	213	93
17. Centre-du-Québec	3 374	3 019	86	37
Total	92 360	71 515	1 314	700

* Incluant les 50 places du BC géré par l'Administration régionale de Kativik.
Source : R22120 de CAFE au 29 février 2024.
Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 4 mars 2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-29

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Réponse

Les personnes non reconnues (PNR) n'ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose pas de renseignement permettant de les répertorier avec précision.

Néanmoins, sur la base de données fiscales provenant de Revenu Québec, leur nombre était estimé à 6 381 en 2022. Il s'agit du nombre de PNR qui ont gardé des enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 5 000 \$ ont été payés en moyenne par enfant, soit 27 128 enfants.

La Loi 9 de 2022 prévoit l'abolition du statut de PNR le 1^{er} septembre 2026.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-30

Indiquer, par région, le nombre d'enfants accueillis par des personnes non reconnues (PNR) pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Réponse

Les personnes non reconnues n'ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose donc pas de renseignements permettant de les répertorier, ni de connaître le nombre d'enfants qui fréquentent ces milieux.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-31

Indiquer, par région, le nombre de personnes non reconnues (PNR) dont la reconnaissance a été révoquée par un bureau coordonnateur, pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Réponse

Les personnes non reconnues n'ont pas de permis ni de reconnaissance. Le ministère de la Famille ne dispose donc pas de renseignements permettant de les répertorier ni de connaître le nombre d'enfants qui fréquentent ces milieux.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-32

Indiquer le nombre et le type de plaintes reçues pour 2023-2024 :

- par région;
- par territoire de BC;
- par type de service de garde;
- au total

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2023-2024, au 29 février 2024, 3 409 plaintes ont été reçues à l'égard des services de garde éducatifs à l'enfance, totalisant 5 251 objets de plainte. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d'autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse après analyse du dossier.

Les plaintes à l'égard des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Les statistiques demandées en a), b), c) et d) sont présentées ci-après.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Abréviations utilisées

CPE :	Centre de la petite enfance
BC/MF :	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial / Milieu familial
GS :	Garderie subventionnée
GNS :	Garderie non subventionnée
SPMF :	Sans permis en milieu familial
SPI :	Sans permis en installation
Plaintes refusées :	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées :	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

Nombre d'objets de plaintes reçus par région, par catégorie et par type de service de garde en 2023-2024 au 29 février 2024											
Régions administratives	Catégories d'objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
1. BAS-SAINT-LAURENT	Accessibilité et continuité des services	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	7	1	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	25	0	25	25
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Santé et sécurité des enfants	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte refusée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte référée	2	5	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	21	6	0	0	0	27	25	0	25	52
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
2. SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Accessibilité et continuité des services	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	3	0	2	2	4	7	0	0	0	7
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	58	0	58	58
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	5	8	13	14	0	0	0	14
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	7	7	8	0	0	0	8
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	0	6	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	7	6	8	17	25	38	58	0	58	96
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
3. CAPITALE-NATIONALE	Accessibilité et continuité des services	4	0	5	2	7	11	0	0	0	11
	Fonctionnement administratif	10	1	14	29	43	54	0	0	0	54
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	162	0	162	162
	Personne en relation avec un service de garde	16	0	44	52	96	112	0	0	0	112
	Santé et sécurité des enfants	6	0	41	63	104	110	0	0	0	110
	Plainte refusée	7	0	11	13	24	31	0	0	0	31
	Plainte référée	4	25	0	2	2	31	0	0	0	31
	Total des plaintes	47	26	115	161	276	349	162	0	162	511
	Total des signalements	N. D.	10	N. D.	N. D.	N. D.	18	N. D.	N. D.	N. D.	18
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	36	N. D.	N. D.	N. D.	367	N. D.	N. D.	N. D.	529

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
4. MAURICIE	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	5	3	0	7	7	15	0	0	0	15
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	83	2	85	85
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	2	2	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte référée	4	4	1	0	1	9	0	0	0	9
	Total des plaintes	14	7	1	10	11	32	83	2	85	117
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
5. ESTRIE	Accessibilité et continuité des services	2	0	5	2	7	9	0	0	0	9
	Fonctionnement administratif	11	0	14	5	19	30	0	0	0	30
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	147	0	147	147
	Personne en relation avec un service de garde	11	0	25	13	38	49	0	0	0	49
	Santé et sécurité des enfants	26	0	56	9	65	91	0	0	0	91
	Plainte refusée	8	0	10	0	10	18	0	0	0	18
	Plainte référée	2	16	0	0	0	18	0	0	0	18
	Total des plaintes	60	16	110	29	139	215	147	0	147	362
	Total des signalements	N. D.	8	N. D.	N. D.	N. D.	8				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	223	N. D.	N. D.	N. D.	370				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

6. MONTRÉAL	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	16	0	11	5	16	32	0	0	0	32
	Fonctionnement administratif	75	2	50	84	134	211	0	0	0	211
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	70	20	90	90
	Personne en relation avec un service de garde	102	0	91	127	218	320	0	0	0	320
	Santé et sécurité des enfants	60	0	84	108	192	252	0	0	0	252
	Plainte refusée	33	1	19	21	40	74	0	0	0	74
	Plainte référée	19	27	8	12	20	66	0	0	0	66
	Total des plaintes	305	30	263	357	620	955	70	20	90	1 045
	Total des signalements	15	N. D.	10	N. D.	15	35	N. D.	N. D.	N. D.	35
	Total pour les plaintes et les signalements	320	N. D.	273	N. D.	635	990	N. D.	N. D.	N. D.	1080

7. OUTAOUAIS	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	5	0	3	3	6	11	0	0	0	11
	Fonctionnement administratif	6	1	15	4	19	26	0	0	0	26
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	94	2	96	96
	Personne en relation avec un service de garde	7	0	20	23	43	50	0	0	0	50
	Santé et sécurité des enfants	11	0	30	25	55	66	0	0	0	66
	Plainte refusée	8	0	6	5	11	19	0	0	0	19
	Plainte référée	4	17	2	2	4	25	0	0	0	25
	Total des plaintes	41	18	76	62	138	197	94	2	96	293
	Total des signalements	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	7				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	204	N. D.	N. D.	N. D.	300				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
8. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	8	0	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	57	4	61	61
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	0	0	0	5	0	0	0	5
	Santé et sécurité des enfants	6	0	1	0	1	7	0	0	0	7
	Plainte refusée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte référée	1	4	0	0	0	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	25	4	1	0	1	30	57	4	61	91
	Total des signalements	6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	7
	Total pour les plaintes et les signalements	29	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	37	N. D.	N. D.	N. D.	98

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
9. CÔTE-NORD	Accessibilité et continuité des services	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Fonctionnement administratif	7	0	0	0	0	7	0	0	0	7
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	31	0	31	31
	Personne en relation avec un service de garde	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	22	0	0	0	0	22	31	0	31	53
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
10. NORD-DU-QUÉBEC	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personne en relation avec un service de garde	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte référée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total des plaintes	8	0	0	0	0	8	0	0	0	8
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
11. GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	4	4	0	0	0	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Santé et sécurité des enfants	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Plainte refusée	1	1	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	2	4	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	22	9	0	0	0	31	2	0	2	33
	Total des signalements	N. D.	6	N. D.	N. D.	N. D.	6				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	37	N. D.	N. D.	N. D.	39				

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
12. CHAUDIÈRE-APPALACHES	Accessibilité et continuité des services	0	0	2	0	2	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	4	1	17	3	20	25	0	0	0	25
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	100	10	110	110
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	16	4	20	28	0	0	0	28
	Santé et sécurité des enfants	8	0	12	16	28	36	0	0	0	36
	Plainte refusée	4	0	4	1	5	9	0	0	0	9
	Plainte référée	2	12	0	1	1	15	0	0	0	15
	Total des plaintes	26	13	51	25	76	115	100	10	110	225
	Total des signalements	N. D.	9	N. D.	N. D.	N. D.	14	N. D.	N. D.	N. D.	14
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	22	N. D.	N. D.	N. D.	129	N. D.	N. D.	N. D.	239

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
13. LAVAL	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	9	0	17	27	44	53	0	0	0	53
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	30	0	30	30
	Personne en relation avec un service de garde	7	0	35	31	66	73	0	0	0	73
	Santé et sécurité des enfants	3	0	13	30	43	46	0	0	0	46
	Plainte refusée	8	0	4	7	11	19	0	0	0	19
	Plainte référée	0	12	2	2	4	16	0	0	0	16
	Total des plaintes	28	12	71	97	168	208	30	0	30	238
	Total des signalements	N. D.	N. D.	6	N. D.	9	13	N. D.	N. D.	N. D.	13
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	77	N. D.	177	221	N. D.	N. D.	N. D.	251

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
14. LANAUDIÈRE	Accessibilité et continuité des services	2	0	3	2	5	7	0	0	0	7
	Fonctionnement administratif	6	0	28	18	46	52	0	0	0	52
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	111	4	115	115
	Personne en relation avec un service de garde	10	0	32	38	70	80	0	0	0	80
	Santé et sécurité des enfants	4	0	34	41	75	79	0	0	0	79
	Plainte refusée	4	0	9	2	11	15	0	0	0	15
	Plainte référée	2	26	7	1	8	36	0	0	0	36
	Total des plaintes	28	26	113	102	215	269	111	4	115	384
	Total des signalements	N. D.	10	6	N. D.	7	19	N. D.	N. D.	N. D.	19
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	36	119	N. D.	222	288	N. D.	N. D.	N. D.	403

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

15. LAURENTIDES	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	8	0	5	1	6	14	0	0	0	14
	Fonctionnement administratif	17	2	36	22	58	77	0	0	0	77
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	81	9	90	90
	Personne en relation avec un service de garde	16	0	71	56	127	143	0	0	0	143
	Santé et sécurité des enfants	24	0	58	61	119	143	0	0	0	143
	Plainte refusée	4	0	8	2	10	14	0	0	0	14
	Plainte référée	4	15	2	0	2	21	0	0	0	21
	Total des plaintes	73	17	180	142	322	412	81	9	90	502
	Total des signalements	N. D.	11	N. D.	N. D.	N. D.	11				
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	423	N. D.	N. D.	N. D.	513				

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-32

16. MONTÉRÉGIE	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
	Accessibilité et continuité des services	11	0	9	3	12	23	0	0	0	23
	Fonctionnement administratif	27	4	49	35	84	115	0	0	0	115
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	217	8	225	225
	Personne en relation avec un service de garde	25	0	98	61	159	184	0	0	0	184
	Santé et sécurité des enfants	34	0	112	67	179	213	0	0	0	213
	Plainte refusée	16	1	19	14	33	50	0	0	0	50
	Plainte référée	8	33	5	5	10	51	0	0	0	51
	Total des plaintes	121	38	292	185	477	636	217	8	225	861
	Total des signalements	N. D.	14	N. D.	7	10	27	N. D.	N. D.	N. D.	27
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	52	N. D.	192	487	663	N. D.	N. D.	N. D.	888

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand Total
				GS	GNS	Total					
17. CENTRE-DU-QUÉBEC	Accessibilité et continuité des services	2	0	1	1	2	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	3	1	7	0	7	11	0	0	0	11
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	106	2	108	108
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	33	2	35	36	0	0	0	36
	Santé et sécurité des enfants	0	0	28	0	28	28	0	0	0	28
	Plainte refusée	1	0	6	0	6	7	0	0	0	7
	Plainte référée	2	5	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	9	6	75	3	78	93	106	2	108	201
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					
	Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.					

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-32

	Total des régions	CPE	BC/MF	Garderies			Total des régions avec permis	SPMF	SPI	Total des régions sans permis	Grand total des régions
				GS	GNS	Total					
Toutes régions	Total des plaintes	857	234	1 356	1 190	2 546	3 706	1 374	61	1 435	5 072
	Total des signalements	41	77	34	27	61	179	0	0	0	179
	Total pour les plaintes et les signalements	898	311	1 390	1 217	2 607	3 885	1 374	61	1 435	5 251

CPE : Centre de la petite enfance

BC/MF : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial / Milieu familial

GS : Garderie subventionnée

GNS : Garderie non subventionnée

SPMF : Sans permis en milieu familial

SPI : Sans permis en installation

Plaintes refusées : Plaintes impossibles à traiter ou non recevables.

Plaintes référées : Plaintes référées à d'autres ministères et organismes puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-33

Indiquer le nombre et le type d'infractions pour 2023-2024 :

- a) par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Le tableau présente le nombre et le type de manquements (infractions) par région et par type de service de garde (centres de la petite enfance [CPE] et garderies) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024.

Le ministère de la Famille comptabilise le type de manquements constatés lors des inspections des CPE et des garderies.

Pour la compréhension du tableau en annexe, les manquements commençant par :

- L : se rapportent à des articles de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- R : se rapportent à des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- RCR : se rapportent à des articles du Règlement sur la contribution réduite.

À noter que l'offre de services de garde éducatifs dans la région de la Côte-Nord (09) n'est assurée que par des CPE. Aucune garderie ne se trouve dans cette région.

Le Ministère ne possède pas de données sur le nombre et le type d'infractions par territoire de BC. Elles sont présentées par région. Par ailleurs, le système ne permet pas la ventilation du nombre d'infractions pour les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées.

RPPQ-33 - Annexe 1- Nombre de manquements (infractions) en 2023-2024 (au 29 février 2024) par région et par type de service de garde

Exercice Financier	CPE															Total CPE	GARDERIES															Total GARDERIES	Total CPE et GARDERIES		
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides		16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie			17 Centre-du-Québec	
2023-2024	148	275	511	243	274	1003	133	158	52	10	160	453	108	176	237	825	102	4868	8	184	825	45	138	1756	247	22	324	222	252	416	1040	73	5552	10420	
L13																					1	1	9	1			1	2			7		22	22	
L16						1												1																1	1
L22		1	1			3									1	3		9				1	8	3						1	7		20	29	
L31																			2	3			21	1	1		2	1	2	7		40	40		
L33																				2		8	2		2	1	4	2	1		22	22			
L34																				4		5	1		1	2	2		3		18	18			
L37																						1			1				1		3	3			
L38																						1								2		3	3		
L5.2			4			18				2			2	3	2	1		32		2	14		6	43	12		2	9	8	13	27	4	140	172	
L78																													1			1	1		
L86		2	1		1	4			2					2				12			2		5	1		1		2		1	1	13	25		
L86.1																							1							2		3	3		
R100			3		3	18	3				2	2	1	1	2	8	1	44		4	9		3	41	3		6	4	5	13	32	5	125	169	
R101	7	12	5	11	6	13	2				6	17	2		11	23		115		8	20		4	33	12		6	1		13	38	5	140	255	
R102			2		1	2						5				5		15			1		4	11	5	1			4	8	2	36	51		
R103						3												3					1			1				1		3	6		
R103.1		2	13	5	7	16	4	5	1		3	2	4	10	7	15		94		2	17			24	3	1	4	7	3	10	21		92	186	
R104				2		4												6												1		1	7		
R106																							1			1				2		5	5		
R109				1		2																				1	1			1		3	6		
R111						1									1			2											1		3	5			
R112	6	5	14	3	2	13	1	3	1		7	11		1	1	6		74		1	10	24	2	3	36	3		3	4	9	8	19	2	124	198
R113						1												1						3								3	4		
R114	1	1														2		4			4	1		8	2		2	2	2		6	1	28	32	

R114.1	1		3	3		3	1				1	2		1	1	3	2	21			1	1		8	1		2	1	2		5	1	22	43			
R115																								5			1				2		8	8			
R116	1	7	9	2	5	36	5	4	1		3	11	3	7	7	16	2	119		4	15	1	7	35	3	1	5	4	2	10	11		98	217			
R117	1		1		2	1		1			1			2				9		3			3	1		1				1			9	18			
R118	15	34	44	31	61	188	19	9	1		13	53	17	20	24	160	25	714	1	24	66	5	16	189	20	2	32	21	20	30	93	4	523	1237			
R120		4	1	3	3	16	4	4			1	3	4	3	14	1		61	1	5	5	2	2	27	4			3	5	4	12	1		71	132		
R121		3	7	2	7	24		4			4	5		2	2	20			80		2	8	1	2	49	6	1	2	2	5	8	16		102	182		
R121.1	3	1	1	1		8					2	4	1		2	3			26		1	6		1	16	1	1	4		1	1	7		39	65		
R121.2	1	4	3	4	7	22		5			2	2	4	3	8	22	1		88		2	2		2	25	1		2		1	2	12	1		50	138	
R121.3	2	13	9	3	7	27	2	4			4	13		6	5	16			111		4	17		2	30	3	1	8	4	2	7	11	1		90	201	
R121.4	12	19	39	16	24	92	11	8	6		13	34	9	12	10	59	16		380		9	44	3	12	106	8	1	16	13	10	26	44	2		294	674	
R121.6	1	8	11	7	5	1		4		1	7	10	2	3	13	12	2		87			7		1	2			4	1	2	1	10			28	115	
R121.7				2								1			1	2			6				1												1	7	
R121.9	21	32	60	31	44	127	20	21	6	1	19	54	13	21	24	111	22		627	1	17	61	4	22	157	25	1	25	18	26	33	87	8		485	1112	
R122	1	5	6	10	12	13	3	2	1		2	3	7	8	11	26	4		114		2	14		3	32	7	2	5	4	3	6	19	1		98	212	
R123	2	4	6	6	3	15					3	3	2	3	4	19	1		71		5	17	1	1	39	2		2	3	9	4	19			102	173	
R123.0.1			2	1	1	22					3			1	1	1			32			9		1	46	2	1	5	3	3	9	13			92	124	
R123.0.3		4	7	8	1	2	2				4	1		1	6	14	2			52		1	12	1	2	15	1		4	2	1	4	15			58	110
R123.0.4		2	2		2						2					8				16		2	7		2	6	1		3	1		1	11			34	50
R20	5	7	8	10	10	26	7	7	3	1	4	11	3	6	4	27	3		142		9	29		6	53	10	2	14	14	14	19	54	5		229	371	
R20.1						1									1	1			3																	3	3
R21															2				2			2			20	1		1	5	1	1	17	1			49	51
R23											1								1	1	1	17		2	34	6	1	8	2	7	7	36	1			123	124
R23.1																						1	6		1	3			1		1	2	3			18	18
R25	1	3	3	7	6	28	3	4	1	1	2	6	5	3	10	20			103		1	9	2		62	9	1	7	13	11	23	36	1		175	278	
R30						2													2			1			4					1						6	8
R31			1			2										1			4						7	1			1			3				12	16
R32		1	1			2		2				2		1		1			10						5			1	3				2			11	21
R33			1			5						2		1	2				11			2			10	1			1	1	1	6				22	33
R34	3	4	13	3	6	38	6	5	2	1	8	14	2	1	12	21	1		140		3	18	1	3	65	4	1	9	11	4	9	24	3		155	295	
R35	1	1		2		8	3				4			5		10	1		35		1	6		1	21			6	2	4	4	8	1		54	89	
R36						1													1						4											4	5
R37				1		2	1								1				5						9						1	3				13	18
R38	20	31	81	26	10	38	14	26	9		13	64	3	16	18	40	5		414	1	21	95	8	4	85	17		33	7	15	49	75	5		415	829	
R38.1	32	39	102	19	13	46	13	27	10		21	80	10	11	18	58	3		502		21	143	5	5	102	33		46	20	23	46	64	5		513	1015	
R39	2	7	9	2	2	2	1	1	1		1	4			1	4	1		38		2	16			17	1		7	2			7	1		53	91	
R39.1	5	7	14	1	3	5	1	2	3		3	14	4	2	7	16			87		5	26	4	1	29	3	1	6	1	8	4	25	3		116	203	
R4	4	7	18	6	8	46	4	5	2	1	3	13	8	7	4	15			151	2	8	48	1	5	101	13		18	18	18	23	55	3		313	464	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-34

Indiquer le nombre d'inspections effectuées au cours des cinq dernières années :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Le Service des inspections effectue des inspections planifiées et ponctuelles dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées et non subventionnées), en conformité avec la [Politique d'inspection à l'intention des prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial \(gouv.qc.ca\)](#). Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Les statistiques sur les inspections effectuées du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024 se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Certaines données ne sont pas fournies en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-35

Indiquer la méthodologie utilisée par le Ministère pour déterminer la fréquence des inspections nécessaires en fonction des risques.

Réponse

Les inspections, notamment leur fréquence, sont déterminées en fonction des motifs d'inspection prévus au point 8 : Types et motifs d'inspection de la [Politique d'inspection À l'intention des prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial \(gouv.qc.ca\)](#) disponible dans le site Internet du Ministère.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-36

Indiquer le nombre d'inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années.

Réponse

Pour assurer la conformité des services offerts sur l'ensemble du territoire du Québec, le ministère de la Famille embauche des inspecteurs en conformité législative, des inspecteurs-enquêteurs, des inspecteurs financiers, des enquêteurs et des coordonnateurs dédiés à la planification de ces activités.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnel dédié à l'inspection et aux enquêtes au 29 février 2024, incluant les postes en dotation.

Période	Total inspecteurs et inspecteurs-enquêteurs (tech)	Total pro (coordo inspection, inspecteurs financiers, enquêteurs)	Grand total
03-Québec	10	3	13
06-Montréal	13	36	49
13-Laval	8	1	9
16-Montérégie (Longueuil)	9	1	10

Les régions correspondent au port d'attache du personnel. Dans le cadre de leur fonction, le personnel couvre l'ensemble du territoire du Québec.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-37

Indiquer le nombre de places récupérées, pour les cinq dernières années, incluant la ventilation détaillée de leur réaffectation.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, un total de 1 064 places subventionnées ont été récupérées par le ministère de la Famille de la part de centres de la petite enfance (CPE) ou de garderies subventionnées (GS).

Détail des places récupérées par type de services de garde et par région en 2023-2024 (au 29 février 2024)

Région administrative	Total		
	CPE	GS	Total
1. Bas-Saint-Laurent	-	-	-
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	20	-	20
3. Capitale-Nationale	180	20	200
4. Mauricie	2	-	2
5. Estrie	85	-	85
6. Montréal	39	105	144
7. Outaouais	10	40	50
8. Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
9. Côte-Nord	60	-	60
10. Nord-du-Québec	-	-	-
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12. Chaudière-Appalaches	-	-	-
13. Laval	4	-	4
14. Lanaudière	14	-	14
15. Laurentides	-	97	97
16. Montérégie	283	105	388
17. Centre-du-Québec	-	-	-
Total	697	367	1 064

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-38

Concernant les places récupérées et réaffectées : faire état du processus en place permettant la récupération et la réaffectation, liste des gens siégeant au comité s'il y a lieu.

Réponse

La Politique de récupération des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance est disponible à l'adresse suivante : [Politique de récupération](#).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-39

Indiquer le nombre de places réaffectées, pour les cinq dernières années.

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service;
- d) au total.

Réponse

Pour 2023-2024, 2 017 places ont été réaffectées dans le cadre des appels de projets suivants :

- ADP en continu pour 976 places (lot 9 et lot 10);
- ADP poupons pour 437 places;
- ADP places immédiates pour 468 places;
- ADP pour les Premières Nations et Inuit pour 82 places;
- ADP conversion pour 54 places.

La liste des projets retenus dans chacun de ces appels de projets est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/gardereries-et-services-de-garde/reseau/developpement-reseau/appels-projets#c263549>.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-40

Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Réponse

Un registre des transactions de ventes d'actions et de ventes d'actifs de garderies subventionnées est disponible dans le site Internet du ministère de la Famille (Ministère). Il est accessible au lien suivant :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-sg/Pages/registre-ventes-actions-ventes-actifs.aspx>.

Le Ministère ne détient pas de registre permettant d'identifier les garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-41**

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un déficit d'opération, incluant le déficit moyen par entité, pour les trois dernières années, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en déficit d'exploitation et le montant du déficit moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	11	47 989
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	13	39 847
3	Capitale-Nationale	46	59 354
4	Mauricie	11	69 691
5	Estrie	25	59 834
6	Montréal	149	81 673
7	Outaouais	18	46 255
8	Abitibi-Témiscamingue	7	82 295
9	Côte-Nord	11	89 953
10	Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	76 696
12	Chaudière-Appalaches	30	110 633
13	Laval	17	74 065
14	Lanaudière	21	115 763
15	Laurentides	30	69 591
16	Montérégie	58	110 556
17	Centre-du-Québec	10	53 032
Ensemble du Québec*		N. D.	79 713

Source : 2022-2023 : données de février 2024, 897 RFA des CPE traités.
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).
* Cette donnée tient compte du poids relatif de chacune des régions.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-41

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de BC en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3	Capitale-Nationale	N. D.	N. D.
4	Mauricie	N. D.	N. D.
5	Estrie	N. D.	N. D.
6	Montréal	6	42 950
7	Outaouais	N. D.	N. D.
8	Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9	Côte-Nord	N. D.	N. D.
10	Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	N. D.	N. D.
13	Laval	N. D.	N. D.
14	Lanaudière	N. D.	N. D.
15	Laurentides	N. D.	N. D.
16	Montérégie	6	54 623
17	Centre-du-Québec	N. D.	N. D.
Ensemble du Québec*		36	48 472
Source : 2022-2023 : données de février 2024, 156 RFA des BC traités.			
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-41**

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2022-2023 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de GS en déficit d'opération et déficit moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Déficit moyen (\$)
01	Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	28 289
03	Capitale-Nationale	13	16 788
04	Mauricie	N. D.	N. D.
05	Estrie	N. D.	N. D.
06	Montréal	55	74 685
07	Outaouais	5	11 113
08	Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
09	Côte-Nord	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0
12	Chaudière-Appalaches	N. D.	N. D.
13	Laval	6	91 673
14	Lanaudière	N. D.	N. D.
15	Laurentides	N. D.	N. D.
16	Montérégie	22	29 394
17	Centre-du-Québec	N. D.	N. D.
Ensemble du Québec*		122	50 445
Source : données de février 2024, 781 rapports financiers annuels 2022-2023 des GS.			
N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).			
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.			

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-42**

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies ayant enregistré un surplus d'opération, incluant le surplus moyen par entité, pour les trois dernières années, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	11	97 943
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	74 740
3	Capitale-Nationale	38	66 308
4	Mauricie	16	142 872
5	Estrie	36	79 619
6	Montréal	114	62 628
7	Outaouais	24	72 486
8	Abitibi-Témiscamingue	10	77 381
9	Côte-Nord	6	86 539
10	Nord-du-Québec*	N. D.	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	89 905
12	Chaudière-Appalaches	13	77 627
13	Laval	20	57 722
14	Lanaudière	16	99 837
15	Laurentides	23	58 625
16	Montérégie	62	83 272
17	Centre-du-Québec	14	85 182

Source : Données de février 2024, 897 rapports financiers annuels 2022-2023 des CPE traités.

* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-42**

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de BC en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	5	13 812
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean*	N.D.	N.D.
3	Capitale-Nationale	12	46 269
4	Mauricie	5	33 926
5	Estrie	10	58 209
6	Montréal	13	79 206
7	Outaouais	8	116 045
8	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
9	Côte-Nord*	N.D.	N.D.
10	Nord-du-Québec*	N.D.	N.D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches	8	32 408
13	Laval	6	40 958
14	Lanaudière	8	59 474
15	Laurentides	8	102 916
16	Montérégie	17	82 430
17	Centre-du-Québec*	N.D.	N.D.

Source : Données de février 2024, 156 rapports financiers annuels 2022-2023 des BC traités.

* Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-42**

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2022-2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de GS en surplus d'opération et surplus moyen en 2022-2023			
Région administrative		Nombre	Surplus moyen (\$)
1	Bas-Saint-Laurent*	N.D.	N.D.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	106 424
3	Capitale-Nationale	56	93 031
4	Mauricie*	N.D.	N.D.
5	Estrie	17	160 001
6	Montréal	249	126 572
7	Outaouais	25	132 347
8	Abitibi-Témiscamingue*	N.D.	N.D.
9	Côte-Nord	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N.D.	N.D.
12	Chaudière-Appalaches	17	75 174
13	Laval	57	132 641
14	Lanaudière	46	129 746
15	Laurentides	47	124 213
16	Montérégie	123	134 799
17	Centre-du-Québec	12	75 931

Source : données de février 2024, 781 rapports financiers annuels 2022-2023 des GS.
*Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du nombre de GS de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-43

Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les BNR (garderies) moyens pour les trois dernières années, à l'échelle nationale et par région et par territoire de BC.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2022-2023. Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des centres de la petite enfance en 2022-2023 par région.

Région administrative		2022-2023 (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	297 382
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	392 425
3	Capitale-Nationale	395 106
4	Mauricie	534 883
5	Estrie	398 889
6	Montréal	298 489
7	Outaouais	442 229
8	Abitibi-Témiscamingue	340 564
9	Côte-Nord	229 805
10	Nord-du-Québec*	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	363 105
12	Chaudière-Appalaches	296 712
13	Laval	267 068
14	Lanaudière	344 663
15	Laurentides	331 746
16	Montérégie	391 678
17	Centre-du-Québec	414 885

Source 2022-2023 : Données de février 2024 de 897 rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.

* L'information sur les actifs nets affectés et non affectés moyens ne peut être divulguée en raison du nombre de CPE restreint de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-43**

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial en 2022-2023 par région.

Région administrative		2022-2023 (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	240 647
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	180 696
3	Capitale-Nationale	413 428
4	Mauricie	317 635
5	Estrie	318 150
6	Montréal	522 406
7	Outaouais	457 910
8	Abitibi-Témiscamingue	207 676
9	Côte-Nord	307 997
10	Nord-du-Québec*	N. D.
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	262 824
13	Laval	409 533
14	Lanaudière	425 110
15	Laurentides	570 024
16	Montérégie	516 754
17	Centre-du-Québec*	N. D.

Source : 2022-2023 : Données de février 2024 de 156 RFA des BC traités.

* L'information sur les actifs nets moyens et les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de BC de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-43**

Le tableau suivant présente les bénéficiaires non répartis moyens des garderies subventionnées en 2022-2023 par région.

Région administrative		2022-2023 (\$)
01	Bas-Saint-Laurent*	N. D.
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	111 371
03	Capitale-Nationale	294 910
04	Mauricie	658 910
05	Estrie	350 521
06	Montréal	542 657
07	Outaouais	449 143
08	Abitibi-Témiscamingue*	N. D.
09	Côte-Nord *	N. D.
10	Nord-du-Québec *	N. D.
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12	Chaudière-Appalaches	257 148
13	Laval	498 247
14	Lanaudière	432 618
15	Laurentides	567 984
16	Montérégie	552 139
17	Centre-du-Québec	397 962

Source : 2022-2023 : Données de février 2024 de 781 RFA des GS traités.

* L'information sur les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de GS de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-44

Dresser un état de situation concernant les projets en immobilisations et le maintien des actifs prévu pour 2023-2024 et 2024-2025 ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.

Réponse

Nombre de projets financés et niveau des prêts

En 2022-2023, 223 projets ont obtenus une enveloppe de financement via par le programme de financement des infrastructures pour un montant de 334 M\$

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-45

Pour les trois dernières années, concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, par région :

- a) le nombre de projets déposés;
- b) le nombre de projets acceptés;
- c) le montant des subventions accordées, par année.

Réponse

En 2023-2024, au 29 février 2024, 201 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 59 projets ont été acceptés pour une somme de 2 002 384,06 \$. La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Internet du ministère de la Famille à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SPII-Investissement%20-%20Projets%20retenus%202023-2024.pdf>.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-46

Pour les CPE, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2024-2025;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d. l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e. l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places en CPE en 2023-2024 est estimé à 21,7 M\$.
- b) Pour l'année 2024-2025, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création de places en 2023-2024 est estimé à 43,8 M\$.
- c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les CPE en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
- d) Les échelles salariales du personnel des services de garde sont publiées sur le site Internet du ministère de la Famille en conformité avec les ententes conclues les concernant :
[Taux et échelles de salaires du personnel de garde \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/ressources/taux-et-echelles-de-salaires-du-personnel-de-garde)
[classif-renum-fourchettes-salariales-DG2020-2023.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/ressources/classif-renum-fourchettes-salariales-DG2020-2023.pdf)
[classif-renum-fourchettes-salariales-DA2020-2023.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/ressources/classif-renum-fourchettes-salariales-DA2020-2023.pdf)
- e) En 2023-2024, les dépenses non salariales ont été indexées selon les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif et celui pour le groupe aliments.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-47

Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2024-2025;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d. l'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e. l'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales;
- f. l'indexation liée à l'augmentation de rémunération des RSG.

Réponse

- a) et b) En raison du cycle budgétaire des subventions, la dépense probable 2023-2024 est basée sur l'historique des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) provenant des rapports financiers annuels 2022-2023. Conséquemment, elles ne reflètent pas entièrement le développement de places réellement observé en milieu familial en 2023-2024 et l'impact financier est décalé d'une année.
- c) Le financement des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) a été augmenté pour la partie salariale en fonction de l'Entente avec le personnel d'encadrement des CPE et BC en avril 2023. Pour la partie non salariale, le financement a été indexé selon l'indice des prix à la consommation. Aucune indexation liée à l'augmentation des échelons en 2023-2024.
- d) Les subventions tiennent compte des échelles salariales du personnel des services de garde publiés dans le site Internet du ministère de la Famille en conformité avec leurs ententes collectives. : [Classification et rémunération \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca)
- e) En 2023-2024, les dépenses non salariales ont été indexées selon la variation de l'Indice des prix à la consommation du Québec (IPC), en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif.
- f) Les subventions des RSGE en 2023-2024 tiennent compte des versions amendées en février 2022 d'ententes collectives intervenues entre le ministère de la Famille et les associations représentatives des RSGE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-48

Pour les garderies, indiquer :

- a. le coût de développement des places en 2024-2025;
- b. le coût d'annualisation des places développées en 2023-2024;
- c. l'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2023-2024 est estimé à 35,0 M\$.
 - b) Pour l'année 2024-2025, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2023-2024 est estimé à 70,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les garderies en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
-

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-49

Ventilation des demandes de permis pour des garderies non subventionnées ainsi que le nombre de permis émis pour ce même service de garde :

- a) par région;
- b) par territoire de BC.

Réponse

Nombre de demandes de permis reçues et de permis délivrés à des garderies non subventionnées en 2023-2024 (au 29 février 2024) par région

Région administrative	Demandes reçues	Permis délivrés	Nombre de places faisant l'objet d'une demande	Nombre de places mises sous permis
1 Bas-Saint-Laurent	1	0	80	0
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	1	99	80
3 Capitale-Nationale	1	4	36	78
4 Mauricie	0	1	0	16
5 Estrie	3	3	157	49
6 Montréal	7	1	413	35
7 Outaouais	2	3	132	240
8 Abitibi-Témiscamingue	1	0	20	0
9 Côte-Nord	0	0	0	0
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	2	0	160	0
13 Laval	0	1	0	52
14 Lanaudière	3	3	245	138
15 Laurentides	13	3	876	113
16 Montérégie	13	5	782	205
17 Centre-du-Québec	1	1	100	24
Total	49	26	3 100	1 030

Le nombre de demandes reçues se rapporte aux demandes reçues par le ministère de la Famille (Ministère) par les demandeurs de permis pour ouvrir une garderie non subventionnée (GNS). Le Ministère délivre un permis à une GNS lorsque la phase de réalisation est finalisée et que la GNS est prête à démarrer ses activités et ainsi accueillir des enfants. Ainsi, à noter que les projets qui se retrouvent dans la colonne « demandes reçues » ne sont pas nécessairement ceux qui se retrouvent dans la colonne « permis délivrés », car ceux-ci peuvent être des projets autorisés à se développer en 2022-2023 ou avant.

La liste des places en GNS mises sous permis est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/Liste-projets-sous-permis.xlsx>.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-50

Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.

Réponse

Toute demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception d'une demande complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du ministère de la Famille : [Ouverture d'une garderie non subventionnée](#)

État des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Réponse

En 2020, le Ministère a conclu une entente avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour réaliser une enquête sur la garde non parentale au Québec, l'*Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021* (Enquête). Les résultats ont été rendus publics à l'automne 2022.

L'Enquête fournit des données fiables sur l'ampleur et les principales caractéristiques du phénomène de la garde non parentale au Québec, notamment sur l'accessibilité et la fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), leurs déterminants, de même qu'un ensemble de caractéristiques des parents et des enfants : [Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021](#)

Le Ministère entend s'assurer que l'offre est adaptée aux besoins des parents en matière de services de garde. Il poursuit ses travaux à cet égard dans le cadre du Grand chantier pour les familles, en s'appuyant sur les informations découlant de l'Enquête :

- La création de 37 000 places subventionnées, dont des places pour les poupons, et l'ajout d'une obligation légale de déployer les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit.
 - La conversion graduelle des places non subventionnées en places subventionnées.
 - La transformation du guichet La Place 0-5 en un véritable guichet unique transparent permettant un accès équitable aux SGEE.
 - Le déploiement d'une politique d'admission nationale des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées, notamment pour prioriser l'accès aux enfants les plus vulnérables.
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-52

Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.

Réponse

Toute demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception d'une demande complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du ministère de la Famille : [Ouverture d'une garderie non subventionnée](#)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-53

Copie de la grille d'analyse menant à l'obtention d'un permis ou de places dans les garderies privées.

Réponse

Le ministère de la Famille dispose d'outils internes qui lui permettent d'assurer la vérification de la recevabilité et de guider l'analyse et la vérification de la conformité des demandes de garderie non subventionnées (voir annexes) :

- Grille d'appréciation – Garderie – Programme éducatif / Grille d'analyse - Règles d'organisation de la prestation des services de garde
- Grille de vérification de la recevabilité
- Grille d'analyse et de recommandation de la direction régionale
- Grille synthèse – Garderie – Contrôle-qualité du renouvellement de permis

Le Ministère dispose aussi de ces outils pour les garderies subventionnées :

- Grille d'analyse et de recommandation – appel de projets ciblé
 - Grille de vérification de l'admissibilité - appel de projets ciblé
 - Grille d'analyse et de recommandation - appel de projets en continu
 - Grille de vérification de l'admissibilité - appel de projets en continu
-

1 – Renseignements sur le titulaire de permis

Nom du titulaire :

Numéro de division :

2 – Renseignements décrits au programme éducatif

L'article 5 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance précise :

Afin d'assurer la prestation de services de garde éducatifs, le prestataire de services de garde applique un programme éducatif comportant des activités qui ont pour buts :

1. de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur;
2. d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement;
3. de favoriser la réussite éducative de l'enfant notamment en facilitant sa transition vers l'école.

Le programme éducatif comprend également des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Il peut aussi comprendre tout autre élément ou service que le ministre détermine. À cet effet, depuis le 8 juin 2019, les articles 6.9 à 6.13 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance précisent les éléments que doit inclure tout programme éducatif.

Afin d'alléger le texte dans la grille, lorsque l'on demande de décrire :

A. Les moyens

(Programme éducatif, p. 39 à 44)

On entend que les moyens proposés le sont tant pour l'intérieur qu'à l'extérieur et qu'ils reflètent :

- l'organisation des lieux;
- le choix et l'utilisation du matériel;
- les interactions du personnel éducateur avec les enfants et/ou avec les parents.

B. Les types d'expériences variées

(Programme éducatif, p. 33 à 38)

On entend que les expériences variées suggérées sont adaptées à l'âge des enfants et proposées dans les différents moments de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur :

- les périodes de jeu (jeux amorcés par l'enfant, en atelier libre);
- les activités proposées par les adultes;
- les routines et les transitions;
- les soins de base.

Dans le chapitre 2 sur les dimensions de la qualité éducative : L'expression « expériences vécues par les enfants » remplace la dimension « structuration des activités » employée dans la version précédente du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*. Le terme « activité » est souvent considéré comme un synonyme « d'activité proposée et très contrôlée ».

Critères d'appréciation

2.1 Les orientations générales décrivant notamment :

- la mission du service de garde
- les valeurs véhiculées par le service de garde
- les objectifs du programme éducatif
- l'approche ou les approches éducatives utilisées dans le service de garde éducatif à l'enfance

2 – Renseignements décrits au programme éducatif (suite)

Critères d'appréciation

2.2 Soutenir le développement global de l'enfant en vue de favoriser sa réussite éducative et sa transition vers l'école, en décrivant :
(Programme éducatif, chapitre 5, p.99 et les suivantes)

- l'aspect global et intégré qui caractérise le développement des jeunes enfants (incluant les poupons et les enfants de plus de 18 mois)
(Programme éducatif, p.90)
- chacun des domaines de développement et les « moyens et types d'expériences variées » visant à soutenir les apprentissages pour chacun d'eux ainsi que leurs différentes composantes.

Le développement physique et moteur :
(Programme éducatif, p. 100 et les suivantes)

- la motricité fine
(Programme éducatif, p.110)
- la motricité globale
(Programme éducatif, p.109)
- le sens du mouvement et le goût de bouger à différentes intensités
(Programme éducatif, p.109)
- le développement des cinq sens suivants : la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût
(Programme éducatif, p.106)

Le développement cognitif :

(Programme éducatif, p. 118 et les suivantes)

- l'attention
(Programme éducatif, p.119)
- la mémoire
(Programme éducatif, p.120)
- la fonction symbolique
(Programme éducatif, p.121)
- la capacité à catégoriser et à conceptualiser
(Programme éducatif, p.123)
- le raisonnement
(Programme éducatif, p.124)
- l'éveil aux mathématiques et aux sciences
(Programme éducatif, p.128 à 131)

Le développement langagier :

(Programme éducatif, p.135 et les suivantes)

- le langage prélinguistique
(Programme éducatif, p.137)
- le langage oral
(Programme éducatif, p.139)
- l'éveil à la lecture et à l'écriture
(Programme éducatif, p.144)
- le développement graphique
(Programme éducatif, p.148)

Le développement social et affectif :

(Programme éducatif, p.153 et les suivantes)

- la confiance en soi
(Programme éducatif, p.155)
- l'estime de soi
(Programme éducatif, p. 156)
- l'autonomie
(Programme éducatif, p.156)
- la construction de l'identité
(Programme éducatif, p.157)
- les compétences émotionnelles et sociales
(Programme éducatif, p.162 à 168)

2.3 Favoriser les interactions positives entre les personnes qui appliquent le programme éducatif et les enfants en décrivant :
(Programme éducatif, p.30 à 32)

- ce que signifient des interactions positives en SGEE
- les « moyens et types d'expériences variées » qui les soutiennent
- le rôle du personnel éducateur par rapport au sentiment de sécurité affective chez l'enfant
(Programme éducatif, p.30)

2.4 Organiser la vie en collectivité en décrivant :
(Programme éducatif, p.30-31)

- ce que veut dire « l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité »
- les « moyens et types d'expériences variées » amenant l'enfant à s'adapter à la vie de son groupe d'accueil et du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)
- les pratiques privilégiées et le rôle du personnel éducateur dans l'instauration d'un climat positif au sein du groupe
- les types d'activités amenant l'enfant à vivre des expériences significatives et enrichissantes dans le quartier (visites d'organismes culturels et de commerces, activités avec des aînés, etc.)
- les pratiques privilégiées pour faciliter l'intégration du SGEE au sein de la communauté afin de soutenir le développement global des enfants accueillis
(Programme éducatif, p.13 à 15)

2.5 Favoriser entre les parents, les prestataires de services et les personnes qui appliquent le programme éducatif une communication continue et des interactions constructives centrées sur les enfants et leur développement en décrivant :
(programme éducatif, p. 64 à 75)

- les pratiques privilégiées pour favoriser l'accueil des parents et leur collaboration et pour établir les bases d'une communication continue avec le SGEE
- les pratiques privilégiées pour favoriser des interactions constructives centrées sur les enfants

2.6 Promouvoir les expériences initiées par les enfants et soutenues par les personnes appliquant le programme éducatif en décrivant :

- les « moyens et types d'expériences variées » favorisant l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par l'enfant
(programme éducatif, p.35 et p.81 à 89)
- le rôle du personnel éducateur dans la promotion des expériences initiées par les enfants
(programme éducatif, p.35)
- le rôle du personnel éducateur quant à l'apprentissage actif et à l'accompagnement offert aux enfants
(Programme éducatif, p. 20 à 23 et p.31-32)

2 – Renseignements décrits au programme éducatif (suite)

Critères d'appréciation

2.7 Soutenir les saines habitudes alimentaires en décrivant :

(Programme éducatif p.102-103 // Gazelle et Potiron p.25 à 28; p. 35 à 54)

- les « moyens et types d'expériences variées » amenant l'enfant à développer de saines habitudes alimentaires ainsi que ses goûts et préférences alimentaires
- les pratiques privilégiées visant à offrir aux enfants des aliments variés et de qualité lors des collations et des repas servis (Gazelle et Potiron p. 42 à 51)
- les pratiques privilégiées et le rôle du personnel éducateur visant à assurer que les collations et les repas soient des moments agréables, respectueux des signaux de faim et de satiété, propices aux interactions et à la découverte des aliments pour les enfants accueillis (Gazelle et Potiron p. 38 à 41)
- les pratiques privilégiées pour sensibiliser les parents à l'importance, pour les jeunes enfants, de développer de saines habitudes alimentaires

2.8 Soutenir le jeu actif et limiter les activités sédentaires en décrivant :

(Programme éducatif p. 109-110// Gazelle et Potiron p. 28 à 31; p.55 à 64)

- les « moyens et types d'expériences variées » permettant aux enfants d'adopter un mode de vie physiquement actif, tant dans les routines et transitions que dans les périodes de jeu
- la place accordée aux expériences de motricité globale (courir, sauter, etc.) et au jeu actif (où les enfants ont l'occasion de bouger) tant à l'intérieur et à l'extérieur
- le rôle du personnel éducateur dans l'accompagnement du jeu actif et le soutien de l'autonomie
- les pratiques privilégiées pour sensibiliser les parents à l'importance, pour les enfants, d'adopter un mode de vie physiquement actif

2.9 Soutenir les expériences qui favorisent la santé et le bien-être de l'enfant en décrivant :

- les « moyens et types d'expériences variées » permettant aux enfants de se détendre (Programme éducatif, p.104)
- la planification de l'horaire pour permettre un juste équilibre entre les activités physiquement actives et les activités de détente (Programme éducatif, p.104)
- les pratiques privilégiées pour assurer une organisation sécuritaire et hygiénique du local et du matériel (Programme éducatif, p.101-105)

2.10 Mettre en œuvre le processus de l'intervention éducative en décrivant :

(Programme éducatif, chapitre 3, p.47 et les suivantes)

- comment se traduit au quotidien la réalisation des quatre étapes du processus de l'intervention éducative : l'observation, la planification et l'organisation, l'action éducative ainsi que la réflexion et la rétroaction

2.11 Autres éléments :

- l'appropriation du programme éducatif par le personnel éducateur
- le partage du programme éducatif aux parents des enfants accueillis
- l'application du programme éducatif auprès de tous les groupes d'enfants
- est-ce que l'ensemble du programme éducatif reflète les orientations générales présentées à 2.1?

3 – Appréciation de la Direction régionale des services à la clientèle

	Oui	Non	Commentaires transmis	Correctifs apportés
Le programme éducatif répond aux objectifs prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Date:	Date:
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Nom de la DRSC :

Vérifié par :

Signature :

Date :

1 – Renseignements sur le titulaire de permis

Nom du titulaire :	
Numéro de division :	

2 – Renseignements obligatoires sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde

Les éléments en gras doivent obligatoirement être traités

Critères d'analyse	Conformité	Renseignements manquants ou à corriger	Réception		Envoi des commentaires
	Oui		Date reçue	Non	Date envoi
<p>2.1 Les orientations générales qui exposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la mission du service de garde <input type="checkbox"/> les valeurs véhiculées par le service de garde <input type="checkbox"/> les objectifs poursuivis par le service de garde <input type="checkbox"/> les caractéristiques du territoire à couvrir <input type="checkbox"/> l'offre de services de garde (fréquentation temps plein, temps partiel, etc.) <p><i>(Article 10, paragraphe 14° du RSGÉE)</i></p>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
<p>2.2 La politique d'admission des enfants qui détermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'ordre d'admission et les priorités accordées <input type="checkbox"/> les conditions d'admission d'un enfant <input type="checkbox"/> l'intégration des enfants handicapés, etc. <p><i>(Article 10, paragraphe 14° du RSGÉE)</i></p>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
<p>2.3 La politique d'expulsion d'un enfant qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les objectifs poursuivis <input type="checkbox"/> la détermination des situations et des motifs pouvant mener à l'expulsion d'un enfant <input type="checkbox"/> l'établissement d'un plan d'action <input type="checkbox"/> la détermination des mécanismes de communication avec le conseil d'administration et avec le Ministère <p><i>(Article 10, paragraphe 14° du RSGÉE)</i></p>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
<p>2.4 La procédure de traitement des plaintes qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les principes directeurs du traitement des plaintes <input type="checkbox"/> la personne désignée pour recevoir les plaintes <input type="checkbox"/> les étapes du traitement d'une plainte <input type="checkbox"/> le suivi et le règlement d'une plainte <input type="checkbox"/> le rapport du traitement de la plainte ainsi que la conservation du dossier relatif à la plainte <p><i>(Article 10, paragraphe 16° du RSGÉE)</i></p>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

2 – Renseignements obligatoires sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde

Les éléments en gras doivent obligatoirement être traités

Critères d'analyse	Conformité		Renseignements manquants ou à corriger	Réception		Envoi des commentaires
	Oui			Date reçue	Non	
2.5 L' ouverture du service de garde qui indique les jours et les heures de prestation des services de garde <i>(Article 10, paragraphe 13° du RSGÉE)</i>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	
2.6 L' horaire type des activités prévues au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif indique : <input type="checkbox"/> les activités de base (accueil, collation, repas, période de rangement et de transition, sieste, fin de la journée et départ) <input type="checkbox"/> les périodes de sorties à l'extérieur <input type="checkbox"/> l'horaire type propre aux poupons, le cas échéant <input type="checkbox"/> quelques exemples d'activités planifiées en dehors des activités de base <i>(Article 10, paragraphe 15° du RSGÉE)</i>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	
Commentaires généraux (au besoin)						

3 – Renseignements supplémentaires sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde

Critères d'appréciation	Commentaires
3.1 Les jours fériés, les avis de vacances et d'absence pour maladie ou autres motifs, la fermeture temporaire.	
3.2 Une politique d'accueil décrivant le déroulement des arrivées et des départs quotidiens des enfants et l'intégration d'un nouvel enfant.	
3.3 Une politique nutritionnelle traitant de l'alimentation en général, des allergies et de l'intolérance alimentaire, de l'affichage du menu, des consignes pour les diètes spéciales, etc. <i>(Articles 110 à 112 du RSGÉE)</i>	

3 – Renseignements additionnels sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde

Critères d'appréciation	Commentaires
<p>3.4 Une politique d'exclusion en cas de maladie, une procédure de suivi en cas de maladie, d'accident ou d'urgence et une procédure de gestion des renseignements personnels.</p> <p><i>(Article 102 du RSGÉE)</i></p>	<p><i>Note : L'absence d'un de ces éléments ne peut empêcher la délivrance du permis, toutefois des compléments d'information ou correctifs peuvent être demandés</i></p>
<p>3.5 Une politique d'hygiène et de santé traitant de la conservation, d'administration, d'étiquetage et de l'entreposage des médicaments et des insectifuges et désignant des personnes autorisées à administrer un médicament ou un insectifuge à un enfant.</p> <p><i>(Articles 116 à 121 du RSGÉE)</i></p>	
<p>3.6 Une politique de communication décrivant notamment les responsabilités des parents (arrivées et départs, effets personnels à fournir, code vestimentaire, visites des parents, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.) et les mécanismes favorisant leur participation (renseignements généraux, rencontre annuelle, rencontre individuelle, communication quotidienne, etc.).</p>	
<p>3.7 Le comité de parents décrivant son rôle, sa composition, ses règles de fonctionnement, les modalités d'élection, les modalités de participation, la durée du mandat réunion/quorum/avis de réunion.</p> <p><i>(Articles 31 à 39 de la LSGÉE)</i></p>	
<p>3.8 Pour les GNS uniquement, une politique administrative traitant entre autres des frais de garde, des inclusions et exclusions, des modalités de paiement, des pénalités pour retard de paiement, des reçus aux fins d'impôt.</p>	
<p>3.9 Le ratio personnel de garde/nombre d'enfants requis.</p> <p><i>(Article 21 du RSGÉE)</i></p>	
<p>3.10 Les règles relatives aux sorties et au transport.</p>	
<p>3.11 Les autres règles pertinentes (mesures d'urgence, interdiction de fumer sur les lieux, politique de stationnement, etc.).</p>	

3 – Renseignements additionnels sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde (suite)

Commentaires généraux (au besoin)

	Oui	Non	Commentaires transmis	Correctifs apportés
Les renseignements additionnels sont acceptables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Date:	Date:
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

4 – Recommandation de la Direction des services à la clientèle

Critères	oui	non	Commentaires (au besoin)
Les renseignements obligatoires respectent les exigences réglementaires et les renseignements additionnels sont acceptables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nom de la DSC :

Vérifié par :

Signature :

Date :

Demande relative à un permis de garderie non subventionnée

Grille de vérification de la recevabilité

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR					
Date de réception de la demande :					
Nom du demandeur (entreprise) :					
Numéro d'entreprise du Québec du demandeur (NEQ) :					
Numéro de division (si connu) :		Numéro d'installation (si connu) :			
Numéro de territoire de bureau coordonnateur :		Nom du territoire de bureau coordonnateur :			
Sous-territoire de bureau coordonnateur :		Municipalité visée :			
Type de demande :	<input type="checkbox"/> Demande de permis de garderie non subventionnée	<input type="checkbox"/> Demande d'augmentation de capacité de garderie non subventionnée	<input type="checkbox"/> Demande de changement définitif d'emplacement (sans changement d'actifs)		
Nombre de places demandées					
18 mois et moins :		18 mois et plus :		Total :	

SECTION 2 – RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE			
Élément de vérification	Oui ou Ne s'applique pas	Non	Commentaires (au besoin)
2.1 Formulaire dûment rempli (en français)			
- La section 1 Renseignement sur le demandeur est complète			
- Le point 2.1 de la section 2 Nom et coordonnées de l'installation où seront reçus les enfants est complet			
- Le point 2.2 de la section 2 Nombre de places demandées est complet			





- La section 7 Résolution du conseil d'administration est complète et signée si le demandeur est une personne morale			
- La section 8 Siganture du demandeur est signée et datée			
2.2 <u>Pour une demande de permis uniquement</u> Chèque visé/mandat-poste/traite bancaire du montant établi selon les droits exigibles, à l'ordre du ministre des Finances.			
2.3 <u>Pour une demande de permis uniquement</u> Personnalité juridique du demandeur conforme.			
2.4 <u>Pour une demande de permis uniquement</u> - Dans le cas d'une personne morale : Une copie certifiée conforme et l'acte constitutif et			
Une copie de la déclaration d'immatriculation ou de la déclaration initiale au registre des entreprises.			
- Dans le cas d'une personne physique : Une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises.			

SECTION 3 – RÉSULTAT DE LA VÉRIFICATION			
	Oui	Non	Commentaires (au besoin)
La demande est recevable			

Nom de la DR :	
Vérifié par : (en caractères d'imprimerie)	

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--





Permis de garderie non subventionnée

Grille d'analyse et de recommandation
Direction régionale (DR)

Date de réception de la demande complète :		Date d'analyse de la demande par la DR :			
SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR					
Sous-section 1.1					
Nom du TBC visé :		Numéro du TBC visé :	Nom du sous-territoire visé :		
			Numéro du sous-territoire visé :		
Nom du demandeur (entreprise) : LA P'TITE ZONE FAMILLE BEAUPORT INC.					
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :		Numéro de division :		Numéro d'installation :	
Type de projet :					
<input type="checkbox"/> Demande de permis de garderie non subventionnée <input type="checkbox"/> Demande d'augmentation du nombre maximum d'enfants indiqué au permis <input type="checkbox"/> Demande de changement définitif d'emplacement de l'installation afin d'offrir ses services de garde sur un autre territoire de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)					
Sous-section 1.2 – Renseignement nombre de places					
Type de places	Nombre de places pour l'installation liée à cette demande				
	Demandées	En réalisation (le cas échéant)	Au permis (le cas échéant)	Total	
Moins de 18 mois					
18 mois et plus					
Total					
SECTION 2 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA FAISABILITÉ					
* Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.			Oui	Non	S.O.
a. La description de l'opportunité.					
b. L'estimation des travaux et l'évaluation des coûts liés aux infrastructures sont réalistes.					
c. Les échéances du calendrier de réalisation sont concordantes avec la durée de réalisation du type de projet visé.					





d. Les projections financières (revenus pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez :			
e. Les projections financières (charges [dépenses] pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez :			
f. Le permis du service de garde éducatif à l'enfance a été délivré ou renouvelé (lors du dernier renouvellement et du renouvellement antérieur) pour une période de cinq ans, soit à celle prévue par la Loi, et ce, sans restriction. Si non, précisez le motif ou la raison ¹ :			
g. Depuis les trois dernières années, la DR n'a pas fait d'intervention spécifique pour contribuer à la résolution de difficultés majeures (ex. : retards répétés ou non remise des documents suivants au Ministère : certificat relatif à l'aire extérieure de jeu [si applicable], documents relatifs à la vérification de l'absence d'empêchements [administrateurs et actionnaires], adhésion et paiement au guichet unique, rapports financiers annuels, etc.) Si la DR a dû faire une intervention spécifique, précisez quelle était la situation et si elle a été régularisée :			
h. Autres éléments factuels en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes, le cas échéant :			
i. Autres éléments factuels en lien avec la situation organisationnelle (gouvernance et administration) dans le cas d'un titulaire de permis ou dans d'autres installations des actionnaires et administrateurs, le cas échéant :			
La réalisation de ce projet sera-t-elle en deçà de 12 mois ?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Précisez :			
Faisabilité			
<input type="checkbox"/> Très fort <input type="checkbox"/> Fort <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible			
Justification :			

¹ Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.





SECTION 3 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA PERTINENCE

a. Éléments factuels en lien avec la concordance du projet avec les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services dans le territoire où veut s'établir le demandeur, s'il y a lieu :

Besoins estimés du territoire où le demandeur veut s'implanter (utiliser le modèle d'estimation qui s'applique au moment de la demande) :

Taux de couverture projeté du TBC :

Taux de couverture projeté du sous-territoire :

Réponse à des besoins de garde particuliers ciblés (enfants de milieux défavorisés, enfants handicapés et horaires atypiques) :

Oui Non

Pertinence

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 4 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA QUALITÉ

* Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.	Oui	Non	S.O.
--	-----	-----	------

a. La composition des groupes d'enfants projetée est optimale selon les groupes d'âge.			
--	--	--	--

b. Le nombre de membres du personnel éducateur prévu par groupe d'enfants respecte les ratios prévus au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.			
--	--	--	--

c. Si projet recommandé, aucune réserve importante n'a été émise par la direction des inspections (DI) ou par la direction des enquêtes (DE).			
---	--	--	--

d. Autres éléments factuels en lien avec la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles, le cas échéant :			
--	--	--	--

e. Autres éléments factuels en lien avec la cohérence de l'offre de services (répartition des enfants par groupe, transition, dimension éducative, etc.), le cas échéant :			
--	--	--	--





Qualité

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 6 : RECOMMANDATION DE LA DR

Cote :

Projet recommandé :

Oui Non

Commentaires pertinents/justifications :

Réalisée par : Mettre les initiales du conseiller et du coordonnateur

Approuvée par : Mettre titre et nom du gestionnaire

Date :



1 – Renseignements sur le titulaire de permis

Date de réception de la demande :			
Nom du titulaire:			
Numéro de division:		Numéro d'installation :	

2 – Respect des dispositions réglementaires relatives aux documents et renseignements prescrits

Élément de vérification	Date réception	Date conformité	Contrôle qualité
2.1 Formulaire prescrit dûment rempli, signé et complet pour chacune des sections			
2.2 Droits exigibles fournis et transmis à la DGAT			
2.3 Copie du certificat de modification, un avis de changement ou une copie de la déclaration de mise à jour (courante ou annuelle) des documents constitutifs, si modifications depuis 5 ans	S.O.		
2.4 Type d'occupation : Copie du titre de propriété Copie du bail d'au moins 5 ans Copie d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement y compris l'espace extérieur de jeu pendant au moins 5 ans			
2.5 Portrait du titulaire de permis validé par la prestation électronique de services (propriétaire, administrateurs et/ou actionnaires) Adéquation des renseignements avec ceux inscrits au REQ. Imprimer une sortie du REQ Adéquation des renseignements avec ceux inscrits au formulaire de renouvellement de permis (section 3-Absence d'empêchement) Adéquation des renseignements avec ceux inscrits à l'annexe 2 et 2A de l'entente de subvention, s'il s'agit d'une garderie subventionnée. Imprimer une sortie du REQ			
Commentaires généraux (au besoin) sur le portrait du titulaire de permis			
2.6 Vérification d'absence d'empêchement (propriétaire, administrateurs et/ou actionnaires)			
Commentaires généraux (au besoin) sur la vérification d'absence d'empêchement			
2.7 Cours de secourisme et qualification du personnel de garde			
Commentaires généraux (au besoin) sur les cours de secourisme et la qualification du personnel de garde			
2.8 Programme éducatif			
Commentaires généraux (au besoin) sur le programme éducatif			
2.9 Règles d'organisation de la prestation des services, lesquelles doivent préciser :			
a) Heures d'ouverture			
b) Orientations générales			
c) Politique d'admission			
d) Politique d'expulsion d'un enfant			
e) Procédure de traitement des plaintes			
f) Horaire type des activités			
Commentaires généraux (au besoin) sur les règles d'organisation de la prestation des services			

**GRILLE D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATION
APPEL DE PROJETS CIBLÉ**

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Sous-section 1.1

N° et nom du TBC visé :		N° et nom du sous-territoire visé :	
Nom du demandeur (entreprise) :		<input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Garderie	Numéro de la demande :
Numéro de division :		Numéro d'installation :	
Type de projet :			
<input type="checkbox"/> Augmentation de capacité sans réaménagement, sans agrandissement			
<input type="checkbox"/> Augmentation de capacité avec réaménagement, sans agrandissement			

Sous-section 1.2 – Renseignement sur le nombre de places

Type de places	Nombre de places pour l'installation liée à cette demande			
	Demandées	En réalisation (le cas échéant)	Au permis	Total
Moins de 18 mois				
18 mois et plus				
Total				

SECTION 2 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA FAISABILITÉ

*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.	Oui	Non	S.O.
a. Les échéances du calendrier de réalisation sont concordantes avec la durée de réalisation du type de projet visé.			
b. Le permis du service de garde éducatif à l'enfance a été délivré ou renouvelé (lors du dernier renouvellement et du renouvellement antérieur) pour une période de 5 ans, soit à celle prévue par la Loi, et ce, sans restriction. Si non, précisez le motif ou la raison ¹ :			
c. Depuis les trois dernières années, la DR n'a pas fait d'intervention spécifique pour contribuer à la résolution de difficultés majeures (par exemple, retards répétés ou non remise des documents suivants au Ministère : certificat relatif à l'aire extérieure de jeu [si applicable], documents relatifs à la vérification de l'absence d'empêchements [administrateurs et actionnaires], adhésion et paiement au guichet unique, rapports financiers annuels, etc.). Si la DR a dû faire une intervention spécifique, précisez quelle était la situation et si elle a été régularisée :			
d. Selon les informations de la Direction des infrastructures du réseau, la capacité d'accueil estimée est correspondante ou supérieure au nombre de places demandées.			
e. Selon les informations de la Direction des infrastructures du réseau, l'attestation d'augmentation de capacité est présente et conforme.			
f. Selon les informations de la Direction des infrastructures du réseau, des travaux mineurs ou aucuns travaux sont requis pour réaliser le nombre de places demandées.			
g. Selon les informations de la Direction des infrastructures du réseau, les informations budgétaires fournies, le cas échéant, sont concordantes avec le type de projet déposé.			
h. Autres éléments factuels en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes, le cas échéant :			
i. Autres éléments factuels en lien avec la situation organisationnelle (gouvernance et administration) dans le cas d'un titulaire de permis ou dans d'autres installations des actionnaires et administrateurs, le cas échéant :			

¹ Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.

Faisabilité

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 3 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA PERTINENCE

a. Éléments factuels en lien avec la concordance du projet avec les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services dans le territoire où veut s'établir le demandeur, s'il y a lieu :

Besoins estimés du territoire pour lequel des places sont demandées :

Taux de couverture **actuel** du TBC au 31 octobre 2023 :

Solde de places **actuel** du TBC au 31 octobre 2023 :

Solde de places **actuel** du sous-territoire au 31 octobre 2023 (le cas échéant) :

Taux de couverture **projeté** du TBC au 31 octobre 2023 :

Solde de places **projeté** du TBC au 31 octobre 2023 :

Solde de places **projeté** du sous-territoire au 31 octobre 2023 (le cas échéant) :

Places existantes par 100 poupons pour le TBC visé :

Réponse à des besoins de garde particuliers ciblés (enfants de milieux défavorisés, enfants handicapés et horaires atypiques) :

Non Oui (précisez) :

Réponse à d'autres besoins de garde particuliers (enfants de famille d'immigration récente, enfants des Premières Nations et Inuit hors réserve, milieux de travail ou d'études, autres besoins de garde) :

Non Oui (précisez) :

Pertinence

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 4 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA QUALITÉ

**Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.*

Oui Non S.O.

a. Aucune réserve ou réserve importante n'a été émise par la Direction des plaintes et des inspections (DPI) ou par la Direction des enquêtes (DE). S'il y a une réserve ou réserve importante qui a été émise, le comité des réserves a émis un avis favorable.

b. Autres éléments factuels en lien avec la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles, le cas échéant :

c. Autres éléments factuels en lien avec la cohérence de l'offre de services (répartition des enfants par groupe, transition, dimension éducative, etc.), le cas échéant :

Espace extérieur de jeu attenant à l'installation ?

Non Oui

Qualité

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

RÉALISÉ PAR : **NE METTRE QUE LES INITIALES DU CONSEILLER ET DU COORDONNATEUR**

APPROUVÉE PAR : **METTRE TITRE ET NOM DU GESTIONNAIRE + DATE**

DATE :

Numéro de la demande	Statut Projet admissible
----------------------	-----------------------------

Section 1 - Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (entreprise) :		<input type="checkbox"/> CPE	<input checked="" type="checkbox"/> Garderie
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de division	Numéro d'installation	
Numéro de territoire de bureau coordonnateur	Nom du territoire de bureau coordonnateur	Municipalité visée	
Sous-territoire de bureau coordonnateur			
Nombre de places demandées			
18 mois et moins	18 mois et +	1	Total 1

Recevabilité	
La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
ATTENTION DRSC : Dans le Portail, consulter l'onglet « Profil Entreprise » pour confirmer si le demandeur a modifié ses coordonnées.	<input checked="" type="checkbox"/> Vérifications et corrections faites

Section 2 - Vérification de la conformité de la demande

2.1 Statut du demandeur conforme (personne morale ou physique – par le NEQ)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2 La section « Signature du signataire » est signée par la personne autorisée dans la résolution et cette dernière est conforme.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.3 Renseignements fournis en français	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<p>2.4 Si la demande vise une garderie, il n'y a pas de GNS sous permis ou de projet de GNS en cours de réalisation à cette adresse depuis l'annonce de l'appel de projets.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. (la demande ne vise pas des locaux de GNS) <input type="checkbox"/> Non (la demande vise des locaux de GNS)</p>
<p>2.5 La PES (PAA) est complète et à jour</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.6 Si la demande vise une garderie (personne morale), l'annexe 1, Déclaration des personnes liées, pour chacune des personnes physiques inscrite dans le PAA de l'onglet « Profil de l'entreprise » du Portail et, le cas échéant, les documents pertinents justifiant l'absence de participation (directe ou indirecte) à l'exploitation ou à la gestion de la garderie, doivent être joints.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.7 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne morale, une copie certifiée conforme de l'acte constitutif de l'entreprise qui sera titulaire du permis doit être jointe.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.8 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne physique, une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises doit être jointe.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.9 Si la demande concerne une implantation, un chèque visé ou une traite bancaire de $\\${f_montant_cheque_a_modifier}\\$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec doit être transmis au ministère de la Famille dans les délais prescrits.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Date de réception du chèque</p>	
<p>Inscrire le montant du chèque</p>	
<p>2.10 Si la demande vise une nouvelle installation, une preuve d'opportunité réelle est jointe</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.11 Demande conforme</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

Recevabilité	
<p>La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

Section 3 - Vérification de la conformité à la Loi et aux règlements (aucun délai pour corriger)

3.1 Respect des limites du 5-500 (pour les garderies seulement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2 Respect de la limite de 100 places par installation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
null	<input type="checkbox"/> Oui (aucune réserve importante) <input type="checkbox"/> Non (réserve importante)
3.3 La demande ne présente aucun élément de non-conformité selon les règles de l'ADP-CONT (changement d'actionnaire, fausse déclaration, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.4 Demande conforme à la Loi et aux règlements	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.5 Demande de révision reçue dans les délais prescrits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6 Conformité renversée (section 3)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Section 4 - ADMISSIBILITÉ FINALE

4.1 Projet admissible (décision finale)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2 Date de la décision quant à l'admissibilité	
4.3 Nom du représentant du Ministère	

**GRILLE D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATION
DIRECTION RÉGIONALE (DR)
APPEL DE PROJETS EN CONTINU**

Date de réception de la demande complète:		Date d'analyse de la demande par la DR:			
SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR					
Sous-section 1.1					
Nom du TBC visé :	Numéro du TBC visé :	Nom du sous-territoire visé :	Numéro du sous-territoire visé :		
Nom du demandeur (entreprise) :		<input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Garderie			
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	Numéro de division :	Numéro d'installation :			
Type de projet : <input type="checkbox"/> Augmentation de capacité sans réaménagement, sans agrandissement <input type="checkbox"/> Augmentation de capacité avec réaménagement, sans agrandissement <input type="checkbox"/> Augmentation de capacité avec agrandissement <input type="checkbox"/> Implantation d'une garderie (demande de permis) <input type="checkbox"/> Implantation d'un CPE (demande de permis) <input type="checkbox"/> Ajout d'une nouvelle installation de CPE					
Sous-section 1.2 – Renseignement nombre de places					
Type de places	Nombre de places pour l'installation liée à cette demande				
	Demandées	En réalisation (le cas échéant)	Au permis (le cas échéant)	Total	
Moins de 18 mois					
18 mois et plus					
Total					
SECTION 2 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA FAISABILITÉ					
*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.			Oui	Non	S.O.
a. La description de l'opportunité réelle a été détaillée et est conforme à la réglementation en vigueur					
b. L'estimation des travaux et l'évaluation des coûts liés aux infrastructures sont concordantes avec le type de projet visé (le budget est réaliste et prévoit 50 % en taxes dans le cas de CPE).					
c. Les échéances du calendrier de réalisation sont concordantes avec la durée de réalisation du type de projet visé.					
d. Les projections financières (revenus pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez : _____					
f. Les projections financières (charges [dépenses] pour la première et la deuxième année) sont réalistes. Si non, précisez : _____					
g. Le permis du service de garde éducatif à l'enfance a été délivré ou renouvelé (lors du dernier renouvellement et du renouvellement antérieur) pour une période de 5 ans, soit à celle prévue par la Loi, et ce, sans restriction. Si non, précisez le motif ou la raison: ¹ _____					
h. Depuis les trois dernières années, la DR n'a pas fait d'intervention spécifique pour contribuer à la résolution de difficultés majeures (par exemple, retards répétés ou non remise des documents suivants au Ministère : certificat relatif à l'aire extérieure de jeu [si applicable], documents relatifs à la vérification de l'absence d'empêchements [administrateurs et actionnaires], adhésion et paiement au guichet unique, rapports financiers annuels, etc.). Si la DR a dû faire une intervention spécifique, précisez quelle était la situation et si elle a été régularisée : _____					

¹ Cette raison doit être en lien avec le critère de faisabilité, à savoir la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes.

i. Autres éléments factuels en lien avec la capacité du demandeur de mener à terme son projet suivant un montage financier et des délais réalistes, le cas échéant :

j. Autres éléments factuels en lien avec la situation organisationnelle (gouvernance et administration) dans le cas d'un titulaire de permis ou dans d'autres installations des actionnaires et administrateurs, le cas échéant :

La réalisation de ce projet sera-t-elle en deçà de 12 mois ?

Oui Non. Précisez : _____

Faisabilité

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 3 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA PERTINENCE

a. Éléments factuels en lien avec la concordance du projet avec les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services dans le territoire où veut s'établir le demandeur, s'il y a lieu :

Besoins estimés du territoire où le demandeur veut s'implanter :

Taux de couverture projeté du TBC en 2025 au **XX MOIS ANNÉE** :

Taux de couverture projeté du sous-territoire en 2025 au **XX MOIS ANNÉE** :

Nombre de places à octroyer pour le volet en cours:

- 1-5 places 6-10 places 11-15 places 16-20 places
 21-39 places 40-45 places 46-60 places 61-74 places
 75-100 places 101-120 places 121-149 places 150-200 places

Réponse à des besoins de garde particuliers ciblés (enfants de milieux défavorisés, enfants handicapés et horaires atypiques) :

Oui Non

Réponse à d'autres besoins de garde particuliers (enfants de famille d'immigration récente, enfants des Premières nations et Inuit hors réserve, etc.) :

Oui Non

Pertinence

Très fort Fort Moyen Faible

Justification :

SECTION 4 : ÉLÉMENTS LIÉS À LA QUALITÉ

<i>*Des précisions aux points ci-dessous peuvent être apportées, au besoin, dans les sous-sections ci-dessous.</i>	Oui	Non	S.O.
a. La composition des groupes d'enfants projetée est optimale selon les groupes d'âge.			
b. Le nombre de membres du personnel éducateur prévu par groupe d'enfants respecte les ratios prévus au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.			

<p>c. Si projet recommandé, aucune réserve ou réserve importante n'a été émise par la Direction des plaintes et des inspections (DPI) ou par la Direction des enquêtes (DE). Sinon, y a-t-il avis favorable du comité réserve</p>			
<p>d. Autres éléments factuels en lien avec la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles, le cas échéant :</p>			
<p>e. Autres éléments factuels en lien avec la cohérence de l'offre de services (répartition des enfants par groupe, transition, dimension éducative, etc.), le cas échéant :</p>			
<p>Cour adjacente ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>			
<p>Qualité <input type="checkbox"/> Très fort <input type="checkbox"/> Fort <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible Justification :</p>			
<p>SECTION 5 : APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET</p>			
<p><input type="checkbox"/> Très fort <input type="checkbox"/> Fort <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible Justification :</p>			
<p>SECTION 6 : RECOMMANDATION DE LA DR</p>			
<p>Cote :</p>			
<p>Projet recommandé : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>			
<p>Ordonnancement (obligatoire) : _____ de _____</p>			
<p>Commentaires pertinents/justifications :</p>			
<p>RÉALISÉ PAR : NE METTRE QUE LES INITIALES DU CONSEILLER ET DU COORDONNATEUR</p>			
<p>APPROUVÉE PAR : METTRE TITRE ET NOM DU GESTIONNAIRE + DATE</p>			<p>DATE :</p>

Numéro de la demande	Statut Projet admissible
----------------------	-----------------------------

Section 1 - Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (entreprise) :		<input type="checkbox"/> CPE	<input checked="" type="checkbox"/> Garderie
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de division	Numéro d'installation	
Numéro de territoire de bureau coordonnateur	Nom du territoire de bureau coordonnateur	Municipalité visée	
Sous-territoire de bureau coordonnateur			
Nombre de places demandées			
18 mois et moins	10	18 mois et +	76
Total		86	

Recevabilité

La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
ATTENTION DRSC : Dans le Portail, consulter l'onglet « Profil Entreprise » pour confirmer si le demandeur a modifié ses coordonnées.	<input checked="" type="checkbox"/> Vérifications et corrections faites

Section 2 - Vérification de la conformité de la demande

2.1 Statut du demandeur conforme (personne morale ou physique – par le NEQ)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2 La section « Signature du signataire » est signée par la personne autorisée dans la résolution et cette dernière est conforme.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.3 Renseignements fournis en français	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<p>2.4 Si la demande vise une garderie, il n'y a pas de GNS sous permis ou de projet de GNS en cours de réalisation à cette adresse depuis l'annonce de l'appel de projets.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. (la demande ne vise pas des locaux de GNS) <input type="checkbox"/> Non (la demande vise des locaux de GNS)</p>
<p>2.5 La PES (PAA) est complète et à jour</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.6 Si la demande vise une garderie (personne morale), l'annexe 1, Déclaration des personnes liées, pour chacune des personnes physiques inscrite dans le PAA de l'onglet « Profil de l'entreprise » du Portail et, le cas échéant, les documents pertinents justifiant l'absence de participation (directe ou indirecte) à l'exploitation ou à la gestion de la garderie, doivent être joints.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.7 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne morale, une copie certifiée conforme de l'acte constitutif de l'entreprise qui sera titulaire du permis doit être jointe.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.8 Si la demande vise une implantation, dans le cas d'une personne physique, une copie de la déclaration d'immatriculation au registre des entreprises doit être jointe.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.9 Si la demande concerne une implantation, un chèque visé ou une traite bancaire de $\\${f_montant_cheque_a_modifier}\\$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec doit être transmis au ministère de la Famille dans les délais prescrits.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Date de réception du chèque</p>	
<p>Inscrire le montant du chèque</p>	<p>1 777\$</p>
<p>2.10 Si la demande vise une nouvelle installation, une preuve d'opportunité réelle est jointe</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui ou S. O. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>2.11 Demande conforme</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Précisions sur les corrections demandées</p>	
<p>2.12 Date de réponse du demandeur</p>	

2.13 Demande corrigée conforme	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--------------------------------	---

Recevabilite	
La demande vise un territoire/sous-territoire qui était visé au moment de son dépôt et dont les besoins n'étaient pas encore pourvus.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Section 3 - Vérification de la conformité à la Loi et aux règlements (aucun délai pour corriger)

3.1 Respect des limites du 5-500 (pour les garderies seulement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2 Respect de la limite de 100 places par installation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
null	<input type="checkbox"/> Oui (aucune réserve importante) <input type="checkbox"/> Non (réserve importante)
3.3 La demande ne présente aucun élément de non-conformité selon les règles de l'ADP-CONT (changement d'actionnaire, fausse déclaration, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.4 Demande conforme à la Loi et aux règlements	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.5 Demande de révision reçue dans les délais prescrits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6 Conformité renversée (section 3)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Section 4 - ADMISSIBILITÉ FINALE

4.1 Projet admissible (décision finale)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2 Date de la décision quant à l'admissibilité	

4.3 Nom du représentant du Ministère	
--------------------------------------	--

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-54

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le Ministère afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le Ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

Réponse

L'administration du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants relève des responsabilités de Revenu Québec, comme l'ensemble des mesures fiscales.



QUESTION 1

Il s'agit de la question numéro 54 de la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition adressée au ministère de la Famille.

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

RÉPONSE

Revenu Québec est attentif à la bonne gestion de l'ensemble des crédits d'impôt qu'il administre dans un souci d'équité. Pour ce faire, diverses activités de contrôle fiscal sont effectuées afin que ces crédits soient versés conformément aux règles établies, c'est le cas notamment pour le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et les versements anticipés s'y rapportant. Toutefois, les mesures de contrôle fiscal découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE **D'OPPOSITION**

COMPLÉMENT D'INFORMATION

- Revenu Québec consacre des efforts importants auprès des particuliers et des fournisseurs de services de garde pour assurer le respect de la Loi sur les impôts et de la réglementation qui s'y rattache et effectue régulièrement des activités de sensibilisation, de prévention et de contrôle en ce qui concerne le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ainsi que les activités des fournisseurs de services de garde.
- Ces contrôles visent notamment à nous assurer que la demande de crédit concerne uniquement des montants répondant aux conditions d'admissibilité.
- Depuis l'année 2022, toute personne qui fournit des services de garde au Québec contre rémunération durant l'année a l'obligation de produire un relevé 24 et de le transmettre à toute personne qui a payé des frais de garde pour ces services.
- Toutefois, afin de tenir compte de situations particulières, Revenu Québec a mis en place une politique administrative selon laquelle un particulier qui n'est pas titulaire d'un permis du ministère de la Famille ou d'une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial n'a pas l'obligation de produire un relevé 24 si l'une des conditions suivantes est remplie :
 - les revenus bruts annuels tirés de la garde d'enfants sont inférieurs à 5 000 \$;
 - le particulier a moins de 18 ans au 31 décembre.
- Il est cependant à noter que, dans ces deux cas, il est possible de remettre un reçu à la personne qui a payé des frais de garde. Celle-ci pourra alors demander le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pour ces frais.
- Par ailleurs, Revenu Québec et le ministère de la Famille échangent régulièrement des renseignements en vue d'optimiser leurs efforts pour contrer les services de garde illégaux.
- Finalement, Revenu Québec s'assure de la récupération fiscale des sommes versées indûment dans le cadre de l'administration des crédits d'impôt et continue de déployer tous les efforts nécessaires afin de soutenir ses clientèles et leur permettre de bénéficier rapidement des sommes auxquelles elles ont droit.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-55

Détail de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.

Réponse

Rapports d'activités

Comme le prescrit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), les titulaires d'un permis de garderie non subventionnée (GNS) doivent transmettre à la ministre de la Famille, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de leurs activités pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars précédent.

Renouvellement de permis

La LSGEE et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) précisent les exigences qui doivent être respectées pour qu'un permis de GNS soit renouvelé par le Ministère.

La période de validité d'un permis est au maximum de cinq ans, mais le Ministère peut renouveler un permis pour une période plus courte si un suivi spécifique est requis. La LSGEE précise aussi les situations pouvant conduire à un refus de renouveler un permis.

Le formulaire de demande de renouvellement de permis rempli, des pièces justificatives, les documents valides demandés et le paiement des droits exigibles doivent être transmis au Ministère dans le respect du délai prescrit.

Les documents suivants doivent être transmis avec la demande de renouvellement de permis :

- Le formulaire de demande de renouvellement de permis prescrit dûment rempli et signé;
- Un chèque visé ou un mandat-poste établi selon les droits exigibles, à l'ordre du ministre des Finances du Québec (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le montant requis était de 569 \$. Ce montant a été indexé au 1^{er} avril 2024 à 586 \$ selon la manière prévue à l'article 13 du RSGEE);
- Une copie d'un titre de propriété dûment inscrit, si elle n'a pas été fournie, ou une copie d'un bail d'une durée minimale de cinq ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement, y compris l'espace extérieur de jeu, pendant au moins cinq ans;
- La mise à jour du portrait des administrateurs/actionnaires de l'entreprise titulaire de permis transmis par la prestation électronique des services;
- Pour le titulaire de permis lui-même ou pour chaque administrateur ou actionnaire, le consentement à la vérification ainsi que le résultat valide (datant de trois ans ou moins) de l'attestation d'absence d'empêchement ou de la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement;
- Les preuves que les membres du personnel de garde satisfont aux exigences de qualification et à celles du cours de secourisme;
- Le programme éducatif (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word);
- Les règles d'organisation de la prestation des services de garde (un exemplaire papier et un fichier numérique MS-Word) comprenant notamment :
 - les orientations générales;
 - la politique d'admission des enfants;
 - la politique d'expulsion d'un enfant;
 - les heures d'ouverture du service de garde;
 - la procédure de traitement des plaintes;
 - l'horaire type des activités prévues au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif, qui indique notamment les sorties extérieures ainsi que l'heure des repas et des collations qui seront donnés aux enfants;

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-55

- Une copie du certificat de modification des documents constitutifs, de l'avis de changement ou de la déclaration de mise à jour (courante ou annuelle), le cas échéant.

Une fois ces documents reçus, le Ministère vérifie et analyse les renseignements avant de procéder au renouvellement de permis.

Par ailleurs, le titulaire doit obligatoirement utiliser la prestation électronique de services en passant par clicSÉCUR pour valider et mettre à jour le portrait de ses administrateurs et de ses actionnaires, que le titulaire de permis soit une personne morale ou une personne physique.

Système Clientèle des services de garde

Depuis la sanction de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, tous les titulaires de permis de GNS doivent fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système d'identification de la Clientèle des services de garde éducatifs (CSG).

Ces renseignements servent notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et de l'assiduité des enfants reçus ou d'administration de l'offre et de la demande de services de garde, à des fins d'études ou de recherches.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-56

Indiquer les résultats du rapport de KPMG sur les états financiers des garderies privées non subventionnées.

Réponse

Le Ministère n'a pas mandaté la firme KPMG pour les états financiers des garderies non subventionnées.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-57

Indiquer le nombre de places et le budget accordé, par type de service (CPE – installations, milieu familial, garderies à but lucratif, sans but lucratif), pour chacune des régions, au total au 31 mars 2024 et pour l'année 2023-2024 seulement. Prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>.

La dépense probable 2023-2024 s'élève à 3 605,0 M\$ (Programme 3 – Services de garde, excluant l'Entente avec le Gouvernement de la Nation crie). Les données par région administrative ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-58

Répartition, par région et par type de service de garde, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places par projet).

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n'existe pas, puisqu'il n'y a aucun projet « en attente » au Ministère. Les demandes déposées pour des places subventionnées sont soit acceptées, soit refusées.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-59

Ventilation annuelle de la somme de 456,5 M\$ annoncée dans le PQI 2018-2028 pour les centres de la petite enfance, et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 (M\$)	
2018-2019	54,7
2019-2020	56,9
2020-2021	47,6
2021-2022	42,5
2022-2023	42,5
2023-2024	42,5
2024-2025	42,5
2025-2026	42,5
2026-2027	42,5
2027-2028	42,5
Total	456,5*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-60

Ventilation annuelle de la somme de 401,8 M\$ annoncée dans le PQI 2019-2029 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 (M\$)	
2019-2020	36,0
2020-2021	63,5
2021-2022	61,1
2022-2023	55,2
2023-2024	47,8
2024-2025	43,7
2025-2026	33,0
2026-2027	27,3
2027-2028	26,1
2028-2029	8,1
Total	401,8*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-61

Ventilation annuelle de la somme de 374,8 M\$ annoncée dans le PQI 2020-2030 pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 (M\$)	
2020-2021	63,2
2021-2022	79,8
2022-2023	50,3
2023-2024	39,1
2024-2025	30,0
2025-2026	27,5
2026-2027	25,0
2027-2028	20,0
2028-2029	20,0
2029-2030	19,9
Total	374,8*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-62

Ventilation annuelle de la somme annoncée dans le PQI 2021-2031 pour les centres de la petite enfance et détails de la mesure.

Réponse

Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 (M\$)	
2021-2022	50,4
2022-2023	79,3
2023-2024	35,9
2024-2025	9,1
2025-2026	9,0
2026-2027	16,7
2027-2028	47,7
2028-2029	35,9
2029-2030	35,9
2030-2031	35,0
Total	354,9*
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.	

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-63

Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2024-2025.

Réponse

Le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2023-2033 représente 108,7 M\$.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-64

Pour les cinq dernières années, dépenses prévues et réalisées pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement et la bonification du parc.

Réponse

En 2023-2024, les investissements probables pour le maintien des actifs sont de 10,6 M\$.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-65

Ventiler l'attribution des sommes reçues par le gouvernement fédéral :

- a) sommes destinées à combattre la pandémie de COVID-19;
- b) sommes accordées selon l'accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Réponse

a) Somme destinée à combattre la pandémie de COVID-19 :

Le gouvernement fédéral n'a attribué aucune somme au ministère de la Famille en 2023-2024 visant à combattre la pandémie de COVID-19.

b) Sommes accordées selon l'accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

Sommes reçues en provenance du gouvernement fédéral :

Accord de mise en œuvre de l'entente asymétrique du 10 mars 2017 – Volet concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2017).

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s'attend à recevoir près de 1,2 milliard de dollars de 2017-2018 à 2027-2028. La contribution annuelle attribuée au Québec variera en fonction des projections démographiques. Le renouvellement de l'Accord, signé en septembre 2022, couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025.

Année financière	Contribution reçue
2023-2024	121 482 411 \$

Accord asymétrique 2021 à 2026 concernant le volet pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord de 2021).

Dans le cadre de cet Accord, le Québec s'attend à recevoir près de 6 milliards de dollars de 2021-2022 à 2025-2026. La contribution annuelle allouée au Québec variera en fonction des projections démographiques.

Année financière	Contribution reçue
2023-2024	1 236 926 434 \$

Le financement de cet Accord s'ajoute aux contributions versées par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et de l'Accord de 2017.

Étant donné que le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l'enfance depuis 1997, les sommes reçues du gouvernement fédéral sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n'est donc pas possible de distinguer l'utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Enfin, la nature asymétrique de ces accords (2017 et 2021) permet au Québec, qui est maître d'œuvre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur son territoire, de financer ses propres priorités en matière de services directs aux familles. De ce fait, il n'a pas à mettre en place de nouveaux programmes ni à rendre de comptes au fédéral, contrairement aux autres provinces et territoires qui ont adhéré au Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-65

Sommes reçues en provenance d'un autre gouvernement :

Aucune somme n'a été reçue d'un autre gouvernement en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-66

Pour l'année 2023-2024, indiquer les sommes versées pour combattre la pandémie par type de service de garde. Ventiler par mesure (contribution parentale, aide au fonctionnement, matériel (ex : masques, visières, etc.))

Réponse

Aucune somme n'a été versée aux services de garde pour combattre la pandémie en 2023-2024.

Les équipements de protection individuelle ont été distribués aux services de garde jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-67

Indiquer les sommes dévolues à la gestion et à la distribution du matériel de protection individuelle.

Réponse

Aucuns frais n'ont été facturés ou encourus par le Ministère au 29 février 2024 pour la préparation, l'entreposage et la livraison du matériel de protection individuelle.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-68

Indiquer les sommes dévolues à l'achat de masques de procédure de type MC9501.

Réponse

Aucune dépense n'a été engendrée par le ministère de la Famille pour l'achat de masque de procédure de type MC9501.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-69

Indiquer les sommes dévolues à l'achat de masques de procédure SNN200642.

Réponse

Aucune dépense n'a été engendrée par le ministère de la Famille pour l'achat de masque de procédure de type SNN200642.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-70

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2023-2024 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).

Réponse

Il n'y a aucune situation où le principe du cran d'arrêt a dû être appliqué en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-71

Ventilation de la compression appliquée aux CPE pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Il n'y a eu aucune compression appliquée aux CPE en 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-72

Copie de l'entente et ventilation des compressions s'appliquant aux garderies privées subventionnées pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Il n'y a eu aucune compression appliquée aux garderies subventionnées en 2023-2024.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-73

Indiquer de quelle façon le Ministère s'assure du respect des exigences légales et réglementaires relatives à la qualité, notamment le ratio de personnel qualifié et la mise en œuvre du programme éducatif pour la garde non subventionnée.

Réponse

Le processus relatif à la délivrance et au renouvellement d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) et de garderie est rigoureux et il permet au Ministère de s'assurer que les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) offerts respectent les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Plusieurs éléments sont exigés puis analysés par le Ministère.

Le Ministère a également créé plusieurs procédures et outils afin de s'assurer du respect des exigences légales et réglementaires par les SGEE, subventionnés ou non.

Inspections

- Afin d'assurer le respect des dispositions de la loi et de ses règlements par les prestataires de SGEE, dans un souci de prévention et d'amélioration continue de la qualité, le Ministère procède notamment chez les titulaires de permis à des inspections :
 - o Dans les six mois suivant la délivrance du premier permis du CPE ou de la garderie et à l'occasion du renouvellement du permis (inspections complètes).
 - o Dans le cadre des installations temporaires, afin de s'assurer que les installations soient conformes, à peu de choses près, aux normes des installations permanentes.
 - o Dans le cadre du traitement d'une plainte adressée au Ministère ou pour une vérification ponctuelle (inspections partielles).
- Les inspections se déroulent de façon rigoureuse et uniforme et les modalités de suivi des correctifs exigés sont encadrées en vue de remédier rapidement et de manière durable aux non-conformités.
- Le Ministère mène des inspections auprès des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) visant à s'assurer que ces derniers remplissent les fonctions liées à leur mandat, soit la coordination, dans un territoire délimité, des services de garde offerts par les personnes responsables d'un service de garde éducatif à l'enfance (RSGE) qu'il a reconnues et la vérification de l'application des normes établies par la Loi sur les SGEE (LSGEE) et le Règlement sur les SGEE (RSGEE).
- La Politique d'inspection des prestataires de services de garde reconnus et des BC a été mise à jour en février 2024 et la Politique d'inspection des services de garde illégaux a été mise à jour en 2019. Ces politiques encadrent la pratique des inspections du Ministère. Elles sont diffusées dans le site Internet du Ministère :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/POL-inspection_prestataires-SGEE-BC.pdf

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Politique-inspection-garde-illegale.pdf>

- Le Ministère peut également conduire des inspections dans des services de garde potentiellement illégaux afin d'assurer leur conformité à la Loi.

Bulletin Info-Inspection

- Le Bulletin Info-Inspection est un outil d'information révisé à l'été 2021, qui regroupe des informations pertinentes en lien avec les inspections, publié deux à trois fois par année. Il a comme objectif de soutenir les installations dans l'atteinte d'un meilleur niveau de conformité et de réduire par le fait même le nombre d'avis de non-conformité et de pénalités administratives.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition

Question : RPPQ-73

Pénalités

- Le Ministère intervient auprès des prestataires de SGEE qui ne se conforment pas aux dispositions législatives et réglementaires, notamment par l'envoi d'avis de non-conformité. Si celle-ci persiste, il peut également imposer des sanctions administratives ou entreprendre des procédures visant une sanction pénale.
- Le Ministère informe le prestataire de services de garde des mécanismes à implanter pour éviter que la situation ne se reproduise. Il met à sa disposition des outils qui l'aident à mieux comprendre ses obligations.

Plaintes

- Dans le but d'accroître la satisfaction de la population, le Ministère s'est doté d'une politique de traitement des plaintes lui permettant de les traiter avec célérité et en toute objectivité : [Plainte ou divulgation](#)

Enquêtes

Les situations graves, d'urgence ou récurrentes exigent que les interventions soient adaptées en fonction du risque qu'elles représentent pour les enfants. Indépendamment des inspections, le Ministère peut donc aussi mener des enquêtes.

Programme éducatif Accueillir la petite enfance

- Le Ministère rend disponible le Programme éducatif Accueillir la petite enfance afin de favoriser la qualité éducative des SGEE, d'outiller toute personne travaillant en SGEE et d'inspirer les SGEE dans l'élaboration de leur propre programme éducatif : [Programme éducatif](#)
- Les éléments essentiels que doit comprendre le programme éducatif appliqué par chaque prestataire de SGEE sont précisés dans le RSGEE.
- Pour soutenir le personnel des SGEE et les RSGE dans leur appropriation de ce programme, le Ministère offre une formation en ligne.

Dossier éducatif

- La LSGEE oblige chaque prestataire de SGEE à tenir un dossier éducatif pour chaque enfant. Ce dossier a pour objectif de suivre le développement de l'enfant tout au long de son parcours, de renforcer la détection hâtive des difficultés et de favoriser des transitions harmonieuses, dont celle vers l'école. Il doit être complété deux fois par année, soit en novembre et en mai.
- Pour soutenir le personnel des titulaires de permis et les RSGE dans leur appropriation du dossier éducatif, le Ministère a publié plusieurs outils pour les guider dans la complétion du dossier éducatif de chaque enfant. Il offre également une formation en ligne.

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative

- Le Ministère a mis en œuvre une mesure, en partenariat avec des experts en petite enfance, qui permet d'évaluer et d'améliorer la qualité éducative des SGEE en installation (CPE, garderies subventionnées, garderies non subventionnées). Cette mesure se déploie depuis 2018. La première phase visant les CPE et les garderies, pour les groupes d'enfants de 3 à 5 ans, s'est échelonnée du printemps 2019 à l'automne 2022. Le déploiement de la deuxième phase s'est amorcé au printemps 2023 et vise les CPE et les garderies pour les groupes d'enfants de 0 à 5 ans.

Bulletin Info Qualité

- Le Bulletin Info Qualité est un outil d'information qui existe depuis l'automne 2017. Il est publié deux fois par année et traite de sujets touchant la mission éducative des services de garde, tels que le programme éducatif, l'évaluation de la qualité éducative, les saines habitudes de vie, la réussite éducative ou encore la transition vers l'école.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-74

Montant reçu dans le cadre des transferts fédéraux pour le programme national de garderie, pour les trois dernières années. Ventilation de l'utilisation des sommes.

Réponse

Pour 2023-2024, la somme transférée du gouvernement fédéral est de 1 236 926 434 \$.

Comme le Québec finance son propre réseau de services de garde éducatifs à l'enfance depuis 1997, les sommes reçues sont versées directement au Fonds consolidé. Elles sont ensuite attribuées par le ministère des Finances à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille, pour financer les priorités en matière de services directs aux familles. Il n'est donc pas possible de distinguer l'utilisation des sommes reçues du gouvernement fédéral par rapport aux sommes prises à même le Fonds consolidé.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-75

Budget réservé aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et nombre de rencontres tenues jusqu'à présent.

Réponse

Le 12 avril 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 1 modifiant la [*Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*](#) (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d'augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l'offre de services éducatifs à l'enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au ministère de la Famille (Ministère) dans les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Budget associé aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié pour les CCR. Toutefois, le Ministère peut rembourser les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicable et justifié. En 2023-2024, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucun remboursement de frais n'a été demandé ni autorisé.

Pour chacun des CCR, une rencontre était organisée par le Ministère et prévue entre janvier et mars 2024. Tous les CCR ont été rencontrés. Les rencontres se sont déroulées en vidéoconférence.

Toutefois, si les CCR le souhaitent et afin de mener à bien leur mandat, leurs membres peuvent se rencontrer de leur propre initiative aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-76

Frais remboursés aux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, pour chacune des cinq dernières années.

Réponse

Le 12 avril 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 1 modifiant la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement](#) (RLRQ, S-4.1.1) (ci-après « la Loi »), entraînant ainsi des modifications qui permettent d'accélérer le développement de places en installation et d'augmenter l'agilité du réseau pour mieux répondre aux besoins de garde des parents.

Les nouvelles dispositions de la Loi apportent, entre autres, des transformations au sein des comités consultatifs sur l'offre de services éducatifs à l'enfance (CCO) qui deviennent les comités consultatifs régionaux (CCR), dont les membres offrent leur expertise au ministère de la Famille (Ministère) dans les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de leurs régions respectives.

Budget associé aux rencontres

Aucun budget n'est spécifiquement dédié pour les comités consultatifs régionaux. Toutefois, le Ministère peut rembourser les frais liés aux repas, aux déplacements et à l'hébergement, si applicable et justifié.

En 2023-2024, toutes les rencontres se sont tenues en vidéoconférence. Conséquemment, aucuns frais n'ont été remboursés.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-77

Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q- 77 Coût moyen par enfant du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025.

Veillez référer à la réponse de la question 13 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-78

Nombre de prestataires du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années.
Prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q- 78 Nombre de prestataires du crédit d'impôt pour frais de garde pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025

Veillez référer à la réponse de la question 14 des Renseignements particuliers de la 2^e opposition.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-79

Dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, pour les trois dernières années. Prévisions pour 2024-2025.

Réponse

En 2023-2024, le ministère de la Famille n'a pas dépensé de sommes à cette fin.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-80**

Nombre de tests de plomb dans les services de garde éducatifs, pour les trois dernières années.

Ventiler par région et par type de service.

Réponse

Nombre de services de garde ayant effectué les tests de plomb par région*					
Région administrative		RSG	CPE	GS	GNS
1	Bas-Saint-Laurent	309	45	1	2
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	389	56	12	15
3	Capitale-Nationale	670	143	61	83
4	Mauricie	296	57	6	10
5	Estrie	545	103	17	20
6	Montréal	1 419	333	272	313
7	Outaouais	430	82	26	38
8	Abitibi-Témiscamingue	199	39	2	-
9	Côte-Nord	115	29		-
10	Nord-du-Québec	9	5		-
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	128	20		-
12	Chaudière-Appalaches	665	97	19	28
13	Laval	363	56	54	73
14	Lanaudière	632	78	48	39
15	Laurentides	658	93	45	62
16	Montérégie	1441	245	140	129
17	Centre-Du-Québec	335	58	16	9
	Total des régions	8 603	1 539	719	821

* En opération au 29 février 2024.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-81**

Indiquer le nombre d'enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins en 2023-2024 :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Région administrative	CPE*	RSGE*	Garderies subventionnées*
1. Bas-Saint-Laurent	34	5	0
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	0	5
3. Capitale-Nationale	127	0	42
4. Mauricie	26	N. D.	0
5. Estrie	104	N. D.	23
6. Montréal	240	21	144
7. Outaouais	56	N. D.	23
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord			
10. Nord-du-Québec			
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71	0	5
12. Chaudière-Appalaches			
13. Laval			
14. Lanaudière	51	N. D.	24
15. Laurentides	47	0	21
16. Montérégie	190	5	33
17. Centre-du-Québec	32	0	8
Total	1 081	40	369

* Dans certains cas, le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-82**

Pour les années 2022-2023 et 2023-2024 indiquer :

- a) le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins;
- b) le nombre total de demandes reçues par région et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Le montant versé au 29 février 2024 est de 31,6 M\$.

Nombre de demandes reçues et acceptées pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES) selon la région administrative au 29 février 2024		
Région administrative	Demandes reçues	Demandes acceptées
1. Bas-Saint-Laurent	42	39
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	25	24
3. Capitale-Nationale	182	169
4. Mauricie	27	27
5. Estrie	134	130
6. Montréal	428	405
7. Outaouais	83	82
8. Abitibi-Témiscamingue	24*	24*
9. Côte-Nord		
10. Nord-du-Québec		
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		
12. Chaudière-Appalaches	80	76
13. Laval	101	101
14. Lanaudière	77	77
15. Laurentides	73	68
16. Montérégie	236	228
17. Centre-du-Québec	42	40
Total	1 554	1 490

* Un nombre total de demandes est présenté pour ces quatre régions administratives, car il ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-83**

Indiquer le nombre d'enfants issus d'un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024, et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

Nom de la région administrative		Nombre d'enfants ECP (*) en 2022-2023		
		Bureau coordonnateur	Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée
1	Bas-Saint-Laurent	9	43	N. D. ¹
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	15	108	10
3	Capitale-Nationale	45	256	19
4	Mauricie	26	235	N. D. ¹
5	Estrie	52	309	41
6	Montréal	352	771	755
7	Outaouais	68	237	93
8	Abitibi-Témiscamingue	12	38	N. D. ¹
9	Côte-Nord	6	38	N. D. ¹
10	Nord-du-Québec	N. D. ¹	N. D. ¹	N. D. ¹
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5	21	N. D. ¹
12	Chaudière-Appalaches	41	113	11
13	Laval	73	82	69
14	Lanaudière	61	161	52
15	Laurentides	83	143	27
16	Montérégie	163	468	112
17	Centre-du-Québec	37	127	15

(*) Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP).

¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-84**

Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants issus d'un milieu défavorisé dans les services de garde, en 2022-2023 et en 2023-2024 et fournir les prévisions pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

Jours d'occupation de l'exemption de la contribution réduite 2022-2023					
Région administrative		Bureau coordonnateur	CPE	Garderie subventionnée	Total
1	Bas-Saint-Laurent	2 728	11 621	0	14 349
2	Saguenay – Lac-Saint-Jean	2 630	22 858	2 122	27 610
3	Capitale-Nationale	8 816	58 865	3 258	70 939
4	Mauricie	5 328	67 397	658	73 383
5	Estrie	10 542	68 574	9 318	88 434
6	Montréal	88 482	191 930	192 041	472 453
7	Outaouais	14 088	56 718	22 428	93 234
8	Abitibi-Témiscamingue	2 165	8 201	0	10 366
9	Côte-Nord	882	10 100	0	10 982
10	Nord-du-Québec	0	3 610	0	3 610
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	887	4 698	0	5 585
12	Chaudière-Appalaches	7 569	23 552	2 582	33 703
13	Laval	19 168	19 456	18 269	56 893
14	Lanaudière	14 459	36 701	12 421	63 581
15	Laurentides	16 908	31 128	5 044	53 079
16	Montérégie	35 042	109 540	26 988	171 569
17	Centre-du-Québec	7 668	25 705	2 685	36 058
Ensemble des régions*		237 362	750 654	297 814	1 285 828

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-85**

Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer :

- a) le montant des subventions accordées pour les enfants issus d'un milieu défavorisé, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre total de demandes reçues, par région, et le nombre de demandes retenues.

Réponse

Le titulaire de permis n'est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé (Allocation). L'Allocation est accordée pour les installations dont la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents sont admissibles à l'exemption du paiement de la contribution réduite (ECP) est d'au moins 8 %.

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2022-2023.

Montant de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé pour l'année 2022-2023					
Région administrative		Centre de la petite enfance		Garderie subventionnée	
		Nombre	Subvention (\$)	Nombre	Subvention (\$)
1	Bas-Saint-Laurent	N. D. *	N. D. *	0	0
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	406 584	0	0
3	Capitale-Nationale	17	1 028 955	0	0
4	Mauricie	30	1 759 072	0	0
5	Estrie	24	1 176 424	N. D. *	N. D. *
6	Montréal	53	3 239 314	65	3 102 620
7	Outaouais	15	1 057 053	6	515 869
8	Abitibi-Témiscamingue	6	158 398	0	0
9	Côte-Nord	N. D. *	N. D. *	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0	0	0
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D. *	N. D. *	0	0
12	Chaudière-Appalaches	6	261 262	0	0
13	Laval	N. D. *	N. D. *	7	269 397
14	Lanaudière	9	636 504	N.D. *	N. D. *
15	Laurentides	8	318 818	N.D. *	N. D. *
16	Montérégie	30	1 471 470	7	359 894
17	Centre-du-Québec	9	415 293	0	0

* Le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-86

Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer :

- a) le nombre d'enfants suivis (total et ventilé par région);
- b) les régions où est déployé le programme;
- c) quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).

Réponse

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est responsable du programme Agir tôt.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 86 (MFA)

Dans le cadre du programme « Agir tôt », pour les années 2022-2023 et 2023-2024, indiquer :

- a) Le nombre d'enfants suivis (total et ventilé par région) ;
- b) Les régions où est déployé le programme ;
- c) Quels sont les services impliqués (totaux et ventilés par région).

RÉPONSE NO 86

- a) Le nombre cumulatif d'enfants ayant reçu un service en mission CLSC¹ pour l'année 2023-2024 par région est présenté dans le tableau suivant :

Nombre d'enfants ayant reçu un service en mission CLSC, en 2023-2024, par région

Régions	Nombre d'enfants
01 - Bas-Saint-Laurent	2 253
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 019
03 - Capitale-Nationale	3 651
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	2 972
05 - Estrie	2 839
06 - Montréal	8 668
07 - Outaouais	1 459
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 613
09 - Côte-Nord	858
10 - Nord-du-Québec	159
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	403
12 - Chaudière-Appalaches	2 145
13 - Laval	1 387
14 - Lanaudière	3 991
15 - Laurentides	3 680
16 - Montérégie	7 605

Les données ne sont pas disponibles pour les régions 17 et 18 (Régie régionale santé et services sociaux du Nunavik et Conseil Crie de la santé et des services sociaux).

1. Ces données n'incluent pas les enfants ayant reçu un service en mission centre de réadaptation (CR)

Source : Power BI, P11, 2023-2024

- b) Le programme est déployé dans l'ensemble des régions administratives du Québec.
-

c) Voici les services impliqués (totaux et ventilés par région) :

Les services professionnels impliqués dans le cadre du programme Agir-Tôt comprennent, notamment, nutrition, éducation spécialisée, travail social, ergothérapie, orthophonie, physiothérapie, psychoéducation, psychologie et soins infirmiers.

L'information ventilée par région de l'ensemble de ces services n'est pas disponible.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-87

Indiquer la répartition, par région, des projets enregistrés en attente (spécifier le nombre de places, par projet), par type de services de garde, en 2023-2024.

Réponse

La notion de « projets enregistrés en attente » n'existe pas, puisqu'il n'y a aucun projet « en attente » au Ministère. Les demandes déposées pour des places subventionnées sont soit acceptées, soit refusées.

La liste des projets en cours de réalisation du Ministère est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-88

Indiquer quand les cartes du développement des places seront mises à jour pour l'année 2024-2025.

Réponse

Ces cartes sont réalisées à partir du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance (Modèle d'estimation), dont les productions sont mensuelles. La prochaine mise à jour des cartes sera réalisée en mars 2024.

Le tableau de bord du Modèle d'estimation au 31 janvier 2024 est disponible dans le site Internet du Ministère ainsi que les cartes de taux de couverture actuel et projeté :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-89

Concernant l'attribution des 30 000 places, indiquer le détail du suivi des projets (par exemple en comité, au Ministère) et la liste des gens en charge du suivi.

Réponse

Le suivi de la création de places se fait principalement à l'aide de l'information transmise par les demandeurs au Ministère. Il est effectué à partir d'une liste globale qui regroupe les projets en développement issus de tous les appels de projets (liste des projets en réalisation). Cette liste est disponible à l'adresse suivante : [Statistiques sur le réseau des SGEE](#).

Une mise à jour de la liste est effectuée mensuellement et rendue disponible à la même adresse.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-90

Pour l'année 2023-2024, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2024 :

- a. par mois;
- b. par région;
- c. par territoire de BC;
- d. par type de service de garde;
- e. par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- f. au total.

Réponse

Selon le plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2023-2024 est de compléter le réseau des services de garde éducatif à l'enfance à plus de 95 %.

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Famille est disponible à l'adresse suivante :

[Plan stratégique 2023-2027 \(quebec.ca\).](#)

Les statistiques sur le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

[Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\).](#)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-91

Pour l'année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer pour atteindre la cible des 15 000 nouvelles places annoncées en novembre 2012 :

- a. par mois;
- b. par région;
- c. par type de service de garde.

Réponse

Selon le plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2024-2025 est de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à plus de 99 %.

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Famille est disponible à l'adresse suivante :

[Plan stratégique 2023-2027 \(quebec.ca\)](#).

Les statistiques sur le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

[Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-92

Indiquez, pour l'appel de projets lancé en octobre 2011 :

- a) la liste des projets retenus par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun des projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2024;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2024;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024;
- g) les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Synthèse de l'appel de projets 2011, portrait au 29 février 2024 :

Type de places	Projets réalisés		Projets en réalisation		Total	
	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places
Places régulières	301	13 455	4	224	305	13 679
Places PNI	8	254	3	49	11	303
Total	309	13 709	7	273	316	13 982

Au 29 février 2024, 1 088 places ont été retournées ou récupérées dans 22 projets.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-93

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2013 :

- la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- le nombre de places pour chacun de ces projets;
- le nombre de places à être développées;
- le nombre de places développées 31 mars 2024;
- le nombre de places récupérées au 31 mars 2024;
- le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024;
- les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Synthèse de l'appel de projets 2013 Portrait au 29 février 2024

Type de places	Projets réalisés		Projets en réalisation		Total	
	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places
Places régulières	229	7 752	31	1 815	260	9 567
Places PNI	1	60	1	60	2	120
Total	230	7 812	32	1 875	262	9 687

Au 29 février 2024, 102 projets pour 4 869 places ont été retournées ou récupérées.

Parmi ceux-ci se trouve un projet des Premières Nations et Inuit de 60 places.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-94

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2018 :

- a. la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b. le nombre de places pour chacun des projets;
- c. le nombre de places à être développées;
- d. le nombre de places développées au 31 mars 2024;
- e. le nombre de places récupérées au 31 mars 2024;
- f. le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024;
- g. les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Synthèse de l'appel de projets ciblé 2018, portrait au 29 février 2024 :

Type de places	Projets réalisés		Projets en réalisation		Total	
	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places
Places régulières	26	823	10	540	36	1 363

Au 29 février 2024, 9 projets pour 328 places ont été retournés ou récupérés.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-95

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2020 :

- a. la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b. le nombre de places pour chacun des projets;
- c. le nombre de places à être développées;
- d. le nombre de places développées au 31 mars 2024;
- e. le nombre de places récupérées au 31 mars 2024;
- f. le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024;
- g. les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Synthèse de l'appel de projets 2019 (volet optimisation et parent-étudiants) Portrait au 29 février 2024

	Projets réalisés		En réalisation		Total	
	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places
Volet optimisation	76	480	0	0	76	480
Volet parents-étudiants	26	1 268	21	674	47	1 942
Total	102	1 748	21	674	123	2 422

Au 29 février 2024, 306 places ont été retournées volontairement, soit 12 places (2 projets) pour le volet optimisation et 294 places (4 projets) pour le volet parents-étudiants.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-96

Indiquer, pour l'appel de projets lancé en 2021 :

- a) la liste des projets retenus, par région et par type de service de garde;
- b) le nombre de places pour chacun des projets;
- c) le nombre de places à être développées;
- d) le nombre de places développées au 31 mars 2024;
- e) le nombre de places récupérées au 31 mars 2024;
- f) le nombre de places réaffectées au 31 mars 2024;
- g) les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Synthèse de l'appel de projets ciblé 2020 Portrait au 29 février 2024

Type de places	Projets réalisés		Projets en réalisation		Total	
	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places	Nombre de projets	Places
Places régulières	65	2 930	108	5 112	173	8 042
Places PNI	0	0	1	34	1	34
Total	65	2 930	109	5 146	174	8 076

Au 29 février 2024, 20 projets pour 938 places retournées ou récupérées.

Parmi ceux-ci se trouve un projet des Premières Nations et Inuit de 80 places.

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-97

Pour les trois dernières années, la liste détaillée des projets retenus, dont les lettres d'engagement qui ont été reportées, incluant la date du report.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits 2024-2025, considérant que l'appel de projets visé remonte à 2013. Telle que posée, la question porte sur un exercice de replanification des projets retenus dans le cadre de l'appel de projets 2013.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-98

Indiquer, pour l'appel de projets pilotes de conversion :

- a) combien de dossiers ont été déposés;
- b) combien de dossiers ont été retenus;
- c) la liste des projets retenus, par région et par territoire de BC;
- d) le nombre de places pour chacun des projets.

Réponse

Le ministère de la Famille a publié [un bilan de l'exercice](#) le 25 janvier 2023. Ce dernier est disponible dans le site Internet du Ministère au lien suivant :

[Conversion de places non subventionnées en places subventionnées - Bilan du projet pilote, phases 1 et 2 \(gouv.qc.ca\).](#)

Un projet pilote a été lancé pour la conversion de garderies non subventionnées en centres de la petite enfance. L'octroi de 200 places était visé par ce projet pilote.

La liste des projets retenus dans le cadre du projet pilote de conversion de garderies non subventionnées en CPE est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/projets-retenus-conversion-GNS-CPE-2024.pdf>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-99

Indiquer quels sont les critères d'admissibilité et d'évaluation du projet pilote de conversion

Réponse

Le 25 janvier 2023, le Ministère a publié un bilan de l'exercice, disponible dans le site Internet du Ministère : [Conversion de places non subventionnées en places subventionnées - Bilan du projet pilote, phases 1 et 2 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/2023/01/25/Conversion-de-places-non-subsventionnees-en-places-subsventionnees-Bilan-du-projet-pilote-phases-1-et-2).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-100

Indiquer le nombre de postes (ETC) de Personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les CPE.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-101

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les CPE.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-102

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les garderies subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-103

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les garderies subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-104

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur qualifié pour 2023-2024 dans les garderies non subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-105

Indiquer le nombre de postes (ETC) de personnel éducateur non qualifié pour 2023-2024 dans les garderies non subventionnées.

Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-106

Pour les trois dernières années, indiquer le taux de qualification des éducatrices :

- a) par région;
- b) par territoire de BC;
- c) par type de service de garde.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la qualification du personnel éducateur.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-107

Pour les trois dernières années, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).

Réponse

La réduction de la subvention pour les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées (GS) découlant de l'application du facteur d'ajustement pour la qualification totalise 248 947 \$ pour le calcul de la subvention prévisionnelle 2023-2024.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-108

Indiquer le nombre de demandes de dérogation pour les heures de service (bris de services) :

- a) par région;
- b) par type de service de garde.

Réponse

Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024, le ministère de la Famille a émis une dérogation concernant les heures de services pour pallier une potentielle rupture de services à un CPE au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-109

Indiquer le salaire moyen versé au cours des cinq dernières années pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde (garderie, CPE et bureau coordonnateur) :

- a) personnel éducateur formé;
- b) personnel éducateur non formé;
- c) commis-comptable;
- d) secrétaire-comptable;
- e) secrétaire;
- f) cuisinier et responsable de l'alimentation;
- g) préposé à l'entretien ménager;
- h) conseiller pédagogique;
- i) gestionnaire de niveau 1;
- j) gestionnaire de niveau 2;
- k) gestionnaire de niveau 3;
- l) aide-éducatrice;
- m) agent de soutien pédagogique;
- n) agent de conformité.

Réponse

Les données sur les garderies subventionnées et les centres de la petite enfance dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les SGEE.

Le Ministère ne détient pas ces informations pour les garderies non subventionnées.

De plus, les échelles salariales en vigueur pour le personnel salarié sont disponibles dans le site Internet du Ministère :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf>

Les échelles salariales en vigueur pour le personnel d'encadrement sont disponibles dans le site Internet du Ministère : [Classification et rémunération \(gouv.qc.ca\)](#)

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-110

Indiquer le nombre de conseillers à la famille, par région administrative, pour 2023-2024.

Réponse

Le tableau suivant présente le nombre de conseillers aux services de garde éducatifs à l'enfance¹, de conseillers en développement des services à la famille et de conseillers régionaux au développement du réseau pour 2023-2024. Précisons que toutes les régions administratives sont desservies, peu importe la région du port d'attache du conseiller ou de la conseillère.

Région administrative	2023-2024 (au 29 février 2024)
Bas-Saint-Laurent (01)	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3
Capitale-Nationale (03)	13
Mauricie (04)	2
Estrie (05)	2
Montréal (06)	18
Outaouais (07)	0
Abitibi-Témiscamingue (08)	1
Côte-Nord (09)	0
Nord-du-Québec (10)	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	0
Chaudière-Appalaches (12)	1
Laval (13)	13
Lanaudière (14)	0
Laurentides (15)	2
Montérégie (16)	10
Centre-du-Québec (17)	1

¹ En avril 2023, le titre de conseiller aux services à la famille a été modifié pour conseiller aux services de garde éducatifs à l'enfance.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-111

Indiquer le nombre de responsables de services de garde ayant déposé des plaintes en 2023-2024 :

- a. À la Commission des normes du travail
 - i. Valeur totale des réclamations
- b. À la Commission de l'équité salariale
 - i. Valeur totale des réclamations
- c. À la CSST
 - i. Valeur totale des réclamations
- d. À l'assurance-emploi
 - i. Valeur totale des réclamations

Réponse

Cette question relève du ministère du Travail.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-112

Dépenses pour la promotion des métiers de la petite enfance, pour les trois dernières années, et prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Depuis 2020-2021, le ministère de la Famille organise ses propres actions de promotion et de valorisation pour le métier d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance :

Campagnes de communications visant la valorisation et la promotion des métiers exercés au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance :

- 2020-2021 : 429 667,65 \$
(et l'évaluation de la campagne au montant de 13 450 \$ payé en 2021-2022)
- 2021-2022 : 547 460,73 \$
- 2022-2023 : 1 327 605,12 \$ payé au 31 mars 2023
- 2023-2024 : 411 540,85 \$ payé au 29 février 2024

Actions de valorisation et promotion des métiers de la petite enfance et du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance :

- 2021-2022 : 412 000 \$
 - 2022-2023 : 473 000 \$
 - 2023-2024 : 246 000 \$
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-113

Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2023-2024 :

- a) moyenne nationale;
- b) par région;
- c) par territoire de BC;
- d) par type de service de garde.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2023-2024.

Les derniers résultats globaux disponibles pour l'ensemble des SGEE évalués lors de la phase 1 (3-5 ans) sont publiés dans le Rapport annuel de gestion [2022-2023](#) du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2022-2023.pdf

Des résultats plus détaillés sont disponibles dans le bulletin Info-Qualité (pour les résultats cumulatifs de la phase 1, voir l'édition du printemps 2023) à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bulletin-info-qualite-P23-vol7no1_VF.pdf

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-114

Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2023-2024 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité :

- a) au-dessus du seuil minimal de 60 %;
- b) sous le seuil minimal de 60 %.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Ils seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2023-2024.

Les derniers résultats globaux disponible pour l'ensemble des SGEE évalués lors de la phase 1 (3-5 ans) sont publiés dans le Rapport annuel de gestion [2022-2023](#) du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2022-2023.pdf

Des résultats plus détaillés sont disponibles dans le bulletin Info-Qualité (pour les résultats cumulatifs de la phase 1, voir l'édition du printemps 2023) à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bulletin-info-qualite-P23-vol7no1_VF.pdf

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-115

Le nombre de plaintes concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants pour les milieux familiaux, les garderies privées non subventionnées, les garderies privées subventionnées et les CPE.

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : Chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024), 2 387 objets de plaintes ont été reçus à l'égard des services de garde éducatifs à l'enfance concernant des enjeux de santé et de sécurité des enfants. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d'autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse après analyse du dossier.

Les plaintes à l'égard des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Abréviations utilisées

CPE :	Centre de la petite enfance
BC/MF :	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial/Milieu familial
GS :	Garderie subventionnée
GNS :	Garderie non subventionnée
SPMF :	Sans permis en milieu familial
SPI :	Sans permis en installation
Plaintes refusées :	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées :	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements.

Objets de plainte reçus liés à la santé et à la sécurité	Catégorie objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Grand Total
				GS	GNS	Total	
	Personne en relation avec un service de garde	228	0	470	417	887	1 115
	Santé et sécurité des enfants	195	0	469	429	898	1 093
	Total des plaintes	423	0	939	846	1 785	2 208
	Total des signalements	41	77	34	27	61	179
	Total des plaintes et des signalements	464	77	973	873	1 846	2 387

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-116

Liste de tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux ou travaux et de toutes les notes ou analyses portant sur la mise en place d'une politique de conciliation -travail-famille- (CTF).

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-117**

Dresser un état de situation, incluant une ventilation des sommes octroyées en 2023-2024, par municipalité, ainsi que les prévisions pour 2024-2025, concernant le développement d'une politique familiale au sein des municipalités.

Réponse

Un nouveau Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme) d'une durée de trois ans a été adopté en 2023-2024. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- convaincre les petites municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), particulièrement les moins vitalisées, de se prévaloir du Programme pour élaborer une première politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action (volet 1);
- offrir un soutien financier à la mise en œuvre de mesures ou de projets issus du plan d'action de la PFM d'une municipalité (nouveau - volet 2).

En 2023-2024, cinq municipalités ont reçu un soutien financier dans le cadre du volet 1 du Programme. Chacune de ces municipalités bénéficie également de 15 heures de soutien technique offert par l'organisme Espace MUNI.

Voici la liste des projets retenus pour le volet 1

Région administrative	Municipalité	Montant octroyé	Nombre d'heures de soutien technique octroyé par Espace MUNI
5 - Estrie	Municipalité du Canton de Stratford	7 500 \$	15 h
6 - Montréal	Ville de Kirkland	18 000 \$	15 h
10 - Nord-du-Québec	Localité de Radisson - gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	10 500 \$	15 h
15 - Lanaudière	Ville de Mirabel	25 000 \$	15 h
16 - Montérégie	Rivière-Beaudette	23 450 \$	15 h
	5 projets	84 450 \$	75 h

Pour le volet 2, un total de 31 municipalités ont reçu une subvention

Région administrative	Municipalité	Montant octroyé
1- Bas-Saint-Laurent	L'Isle-Verte	25 000 \$
	Municipalité de Saint-Arsène	25 000 \$
5 - Estrie	Municipalité d'Eastman	25 000 \$
	Ville de Windsor	25 000 \$
7 – Outaouais	Municipalité de Papineauville	22 477 \$
8 - Abitibi-Témiscamingue	Municipalité de Gallichan	17 484 \$
	Ville de Macamic	25 000 \$
	Ville de Témiscaming	22 500 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Municipalité de Grande-Vallée	35 000 \$
	Municipalité d'Escuminac	30 800 \$
12- Chaudière-Appalaches	Berthier-sur-Mer	25 000 \$
	Laurier-Station	25 000 \$

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-117

Région administrative	Municipalité	Montant octroyé
	Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	25 000 \$
	Municipalité de Saint-Simon-les-Mines	25 000 \$
	Sainte-Croix	25 000 \$
	Saint-Martin	25 000 \$
	Ville de Montmagny	18 956 \$
	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	25 000 \$
14 - Lanaudière	Municipalité de Saint-Calixte	8 034 \$
	Saint-Félix-de-Valois	19 916 \$
15 - Laurentides	Municipalité de la Conception	18 990 \$
	Municipalité de la Minerve	25 000 \$
	Municipalité de Montcalm	25 000 \$
	Municipalité de Morin-Heights	25 000 \$
	Municipalité du Lac-des-Écorces	25 000 \$
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	25 000 \$
16 - Montérégie	Municipalité de Clarenceville	25 000 \$
	Saint-Jacques-le-Mineur	23 560 \$
	Ville de Mercier	25 000 \$
	Ville de Saint-Amable	25 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Ville de Plessisville	25 000 \$
31 projets		742 717 \$

Les 36 municipalités qui ont bénéficié de l'un des deux volets du Programme se sont vu octroyer un montant total de 827 167 \$.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-118

Dresser un état de situation des activités de halte-garderie communautaires en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2023-2024, celles prévues pour 2024-2025 et le déploiement de ces sommes.

Réponse

En 2023-2024, dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires, le ministère de la Famille a soutenu les activités de halte-garderie communautaires (HGC) :

- de 272 organismes communautaires (OC), à hauteur de 12 M\$ (volet 1);
- de 29 OC, à hauteur de 1,25 M\$ (volet 2 visant le soutien ponctuel pour les activités de HGC à horaires atypiques (Soutien ponctuel));
- de 44 OC, à hauteur de 1,5 M\$ (volet 2 concernant le Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de HGC (Projet pilote)).

L'aide financière accordée dans le cadre du volet 1, pour soutenir les activités régulières de HGC, varie de 20 580 \$ à 51 450 \$ par organisme. Celle-ci est établie en fonction du nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC.

Dans le volet 2 - Soutien ponctuel, l'appui financier accordé aux OC est ponctuel et non récurrent et est déterminé en fonction du nombre d'heures d'activités de HGC à horaires atypiques offerts.

Dans le cadre du volet 2 - Projet pilote, l'appui financier accordé aux OC est non récurrent et vise à soutenir financièrement, en 2023-2024 et en 2024-2025, l'expérimentation de différentes stratégies favorisant cette participation et à en évaluer les retombées. Les stratégies proposées dans le cadre de ce projet pilote doivent s'inscrire dans les axes suivants :

- Axe 1 – Développement de compétences
- Axe 2 – Mise en place de mécanismes de collaboration
- Axe 3 – Adaptation de l'organisation du travail et de l'environnement

La sélection des stratégies a été effectuée en fonction de critères de qualité et de pertinence ainsi qu'en fonction de critères de diversité visant à répondre aux objectifs du Projet pilote.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-119

Dresser un état de situation sur l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés en y incluant le mode de financement, les sommes dévolues en 2023-2024 et celles prévues pour 2024-2025, au total et par région, ainsi que les besoins évalués et le nombre de demandes de soutien reçues, au total et par région; identifier celles ayant obtenu une réponse positive et fournir les prévisions.

Réponse

Deux mesures soutiennent l'intégration des enfants handicapés en services de garde éducatifs subventionnés :

- a) L'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) désormais nommée « Allocation pour l'intégration en service de garde »(AISG);
- b) La Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES).

a) AISG

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2022-2023.

AISG en 2022-2023						
Région administrative		Nombre d'enfants				Allocation (M\$)
		Centre de la petite enfance	Garderie subventionnée	Milieu familial	Total	
1	Bas-Saint-Laurent	181	0	34	215	3,17
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	209	37	41	287	3,29
3	Capitale-Nationale	875	325	129	1 329	16,30
4	Mauricie	222	3	16	241	3,34
5	Estrie	564	142	131	837	10,40
6	Montréal	1 873	1 489	411	3 773	46,93
7	Outaouais	406	130	51	587	7,66
8	Abitibi-Témiscamingue	37	0	11	48	0,60
9	Côte-Nord	37	0	8	45	0,31
10	Nord-du-Québec	5	0	1	6	0,09
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	0	8	51	0,68
12	Chaudière-Appalaches	462	61	80	603	7,31
13	Laval	424	350	122	896	12,29
14	Lanaudière	514	312	169	995	12,11
15	Laurentides	580	344	182	1 106	13,27
16	Montérégie	1 525	541	350	2 416	29,85
17	Centre-du-Québec	280	49	29	358	4,39
Ensemble du Québec		8 237	3 783	1 773	13 793	171,97

Source : Rapports financiers annuels 2022-2023.

Étude des crédits 2024-2025**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition****Question : RPPQ-119****MES**

Le budget de la MES n'est pas réparti par région.

MES – 2023-2024			
Données au 29 février 2024			
Région administrative	Budget prévu (M\$)	Demandes reçues	Demandes acceptées
01- Bas-St-Laurent	N. D.	42	39
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	N. D.	25	24
03- Capitale-Nationale	N. D.	182	169
04- Mauricie	N. D.	27	27
05- Estrie	N. D.	134	130
06- Montréal	N. D.	428	405
07- Outaouais	N. D.	83	82
08-Abitibi-Témiscamingue	N. D.	24*	24*
09-Côte-Nord			
10-Nord-du-Québec			
11-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine			
12-Chaudière-Appalaches	N. D.	80	76
13-Laval	N. D.	101	101
14-Lanaudière	N. D.	77	77
15-Laurentides	N. D.	73	68
16-Montérégie	N. D.	236	228
17-Centre-du-Québec	N. D.	42	40
Total	29,9	1 554	1 490

* Un nombre total de demandes est présenté pour ces quatre régions administratives, car il ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-120

Indiquer le nombre de ressources (ETC) engagées avec les sommes dévolues à l'intégration dans les services de garde des enfants handicapés pour les trois dernières années.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-121

Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par l'intermédiaire du budget discrétionnaire du ministre en 2023-2024, de même que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé l'organisme.

Réponse

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère, en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 26).

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/Pages/index.aspx>

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-122

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis le 29 janvier 2014 et de celles prévues afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement. Détailler le suivi qui sera apporté au Chantier et fournir une copie de tous les documents ou avis internes et de toutes les études, analyses ou correspondances de la ministre et du personnel du ministère relatifs au Chantier, et ce, depuis janvier 2014.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. Le gouvernement du Québec a lancé, le 21 octobre 2021, le Grand chantier pour les familles, présenté dans le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/guichet_unique/plan-action-grand-chantier.pdf

Ce plan propose 45 mesures et représentera un investissement global de l'ordre de 5,9 milliards de dollars, d'ici 2025-2026.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-123

Dresser un état de situation détaillé des actions prises depuis la tenue du Forum de la famille québécoise le 8 novembre 2013 et fournir les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-124

Bilan détaillé du suivi effectué à l'appel de projets ciblé pour l'optimisation de groupes, réalisé le 8 mai 2013, et prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, considérant que l'appel de projets visé remonte à 2013.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-125

Concernant la Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés et la Bonification des services de haltes-garderies communautaires annoncées en octobre 2013, dans le cadre du document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec*, fournir les sommes allouées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. Les bonifications annoncées en 2013 dans le cadre du document *La solidarité : une richesse pour le Québec* ont pris fin en 2016-2017.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-126

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le Ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2023-2024.

Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du Ministère ou l'un de ses organismes.

Réponse

Pour 2023-2024, une mesure d'économie et d'optimisation de 5 082,7 k\$ a été exigée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-127

À la suite de la refonte majeure du financement, indiquer ce que compte faire le Ministère à l'égard du financement pour le maintien des infrastructures.

Réponse

La refonte du mode de financement a été réalisée en 2016-2017.

Les investissements du Ministère pour le maintien des infrastructures sont réalisés par l'intermédiaire du Programme de financement des infrastructures (PFI) ou par la Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII). Le Ministère finance également les frais afférents d'entretien et de réparation par l'intermédiaire des dépenses admissibles pour les coûts d'occupation des locaux inclus dans la subvention de fonctionnement.

Les détails des différentes mesures de financement pour le maintien des infrastructures sont disponibles dans le site Internet du Ministère :

[Programme de financement des infrastructures \(PFI\) \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

[Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure \(SPII\) \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

[Règles budgétaires et règles de l'occupation \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-128

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir la qualité de l'intervention éducative » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits 2024-2025.

Le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie » a pris fin en 2021-2022.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-129

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, une somme de 3 M\$ par année, pour la période 2017-2018 à 2021-2022, a été annoncée pour améliorer les interventions destinées aux enfants en milieu défavorisé.

Cette bonification a été intégrée dans la norme de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé dans les règles budgétaires 2017-2018 des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées. Cette allocation s'ajoute à l'allocation de base d'une installation de manière à l'aider à financer les coûts supplémentaires pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. La bonification est récurrente depuis son intégration aux règles budgétaires 2017-2018.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-130

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Le Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie a été publié avec le plan budgétaire 2017-2018. Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits 2024-2025, les sommes annoncées dans le Plan budgétaire 2017-2018 ayant pris fin en 2021-2022.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-131

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Aide financière destinée au milieu communautaire » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits. L'aide financière additionnelle non récurrente a pris fin en 2018-2019.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-132

Concernant le « Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie », publié avec le plan budgétaire 2018-2019, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans » pour les trois dernières années. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des crédits alloués. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, car aucune somme n'était prévue à cette fin dans le document « Un plan pour la réussite » qui accompagnait le budget 2018-2019.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-133

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette mesure relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q-133 Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

- La mesure « Soutenir les familles » n'a pas été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir les familles » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-134

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette mesure relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q-134. Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-135

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette mesure relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q-135. Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-136

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette mesure relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q-136. Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

- Aucune mesure concernant la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-137

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette mesure relève du ministère des Finances.

DEMANDE DE COLLABORATION DU MFA

Q-137. Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

- Aucune mesure concernant l'indexation des plafonds de frais de garde d'enfants du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants n'a été annoncée dans le plan budgétaire 2019-2020.
- Concernant le budget 2018-2019, la ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants » est disponible à la page C.8 du *Plan économique du Québec de mars 2018*.
 - Les données réelles et de nouvelles prévisions ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-138

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Favoriser la conciliation famille-travail-études » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Le Plan économique du Québec 2020-2021 ne prévoit aucune somme pour favoriser la conciliation famille-travail-études.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-139

Concernant le plan budgétaire 2019-2020, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » pour les trois dernières années.

Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

L'impact attribuable à la mesure « Bonifier l'exemption de 2,5 jours à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu » est intégré dans les allocations visant cette clientèle qui sont estimées à 30,3 M\$ en 2023-2024. Il est à noter qu'en 2023-2024, le Ministère n'est pas en mesure d'isoler l'effet de la mesure de l'effet combiné des facteurs socioéconomiques sur la clientèle cible.

En raison du cycle budgétaire des subventions, l'impact budgétaire est toujours décalé d'une année.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-140

Concernant le plan budgétaire 2020-2021, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants » pour les trois dernières années. Inclure les prévisions pour 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits, puisque le plan budgétaire 2019-2020 ne prévoit pas de sommes dédiées à la mesure « Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants ».

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-141

Concernant le plan budgétaire 2024-2025, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance ».

Réponse

Cette mesure relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-142

Concernant le plan budgétaire 2024-2025, provenance des sommes consacrées à la mesure « Former davantage d'éducatrices à la petite enfance » qui ne sont pas des crédits additionnels. Ventiler par année.

Réponse

Cette mesure relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-143

Concernant le plan budgétaire 2024-2025, ventilation de l'attribution des sommes (bourses, valorisation du service de qualification interne centralisé, etc.) dédiée à la mesure « Accroître la main-d'œuvre qualifiée en services de garde ».

Réponse

Voici les sommes dédiées à cette mesure, incluant les bonifications annoncées à la mise à jour économique de novembre 2022 :

(en millions de dollars)

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	Total
Actions de valorisation du métier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Formation des cadres		0,5				0,5
Service de qualification interne centralisé	0,7	0,8	0,4	0,4	0,4	2,7

La mesure concernant les bourses est sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur. C'est donc celui-ci qui pourra fournir l'information à ce sujet.

Les autres mesures de formation qui visent à accroître le bassin de main-d'œuvre qualifiée, comme le Parcours travail-études en petite enfance ou la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, sont sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. C'est donc celui-ci qui pourra fournir l'information à ce sujet.

Étude des crédits 2024-2025

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 3^e opposition

Question : RPPQ-144

Dresser un état de situation détaillé des actions prises par le ministère pour obtenir un portrait plus détaillé de la garde non régie en collaboration avec Revenu Québec.

Réponse

Depuis l'adoption de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, des échanges ont eu lieu entre le ministère de la Famille (Ministère), le ministère des Finances et Revenu Québec, afin d'identifier une solution qui permettrait au Ministère d'obtenir des statistiques fiscales sur les services de garde offerts par une personne proposant des services de garde sans permis ou reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (PNR).

Grâce à ces travaux, le Ministère peut obtenir depuis 2019 les statistiques fiscales permettant de documenter les services de garde offerts par des PNR et de dresser un portrait global de l'offre de garde au Québec.

Fréquentation des PNR

	2017	2019	2022
Nombre de PNR ayant gardé des enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 5 000 \$ ont été payés, en moyenne par enfant.	8 687	6 631	6 381
Nombre d'enfants de moins de 5 ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 5 000 \$ ont été payés à une PNR.	41 545	31 412	27 128
Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant fréquenté une PNR, au moins une fois dans l'année.	91 753	71 695	59 070

Source : Environnement informationnel de Revenu Québec en date d'avis du 31 août 2023, compilation du ministère de la Famille.

Toutefois, les renseignements obtenus sur l'offre de services de garde par des PNR rencontre des limites. En effet, puisque le crédit d'impôt est accordé pour des frais de garde non subventionnés sans égard au type de fournisseur de services, les systèmes de Revenu Québec n'ont pas été conçus pour assurer la distinction des PNR.

Précisons que la Loi 9 de 2022 a prévu l'intégration de l'ensemble des PNR au réseau du milieu familial d'ici le 1^{er} septembre 2026, date à laquelle les dispositions mettant fin à la garde privée non reconnue entreront en vigueur et abrogeront la catégorie des PNR.

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-145

Ventilation de l'attribution des sommes dédiées au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* pour les cinq dernières années.

Réponse

Ventilation des sommes pour 2023-2024 :

Nombre de projets reçus	124
Nombre de projets admissibles	111
Nombre de projets financés	110
Montant total octroyé	1 314 364,96 \$

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-146

État de situation quant à la mesure « Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a. nombre d'enfants admis;
- b. nombre d'enfants refusés;
- c. total des sommes versées.

Réponse

- a. Nombre d'enfants admis (demandes acceptées) en 2023 : 922
 - b. Nombre d'enfants refusés (demandes refusées) en 2023 : 465
 - c. Total des sommes versées estimées en 2023 : 61,9 M\$
-

Étude des crédits 2024-2025

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
3^e opposition**

Question : RPPQ-147

Indiquer les mesures du ministère afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité de tous les types de services de garde, par type de service de garde, pour les cinq dernières années.

Réponse

Le Ministère favorise la qualité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants et à leur famille et en fait la promotion, tant par son encadrement législatif et réglementaire, la vérification de la conformité et la qualification du personnel, que par des mesures de soutien financier et des publications qui permettent de soutenir l'intervention dans tous les types de services de garde.

La description des mesures mises en place par le Ministère afin de favoriser l'amélioration de la qualité se trouve aux pages 21 et 22 du Rapport annuel de gestion 2022-2023 disponible à l'adresse suivante : [Rapport annuel de gestion 2022-2023](#)

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les SGEE

Légende: ETC = Équivalent temps complet; 1 ETC = 1 664 heures par année pour les éducatrices; 1 820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

Masse salariale : correspond au salaire de base. Elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le régime de retraite

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N. D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 1er décembre 2023 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1		Source: Rapport financier 2022-2023 - Données en ETC																
		Nombre d'ETC							Masse salariale pour 2022-2023					Rémunération moyenne en 2022-2023				
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**	CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS	CPE	BC	GS	Total	
1	Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	16 456		16 456	5 580	22 036			769 137 466 \$		769 137 466 \$	243 756 090 \$	1 012 893 556 \$	46 740 \$		43 681 \$	45 965 \$
2		Éducatrice non qualifiée	4 169		4 169	2 898	7 067	6 266	35 369	143 189 608 \$		143 189 608 \$	95 876 522 \$	239 066 130 \$	34 347 \$		33 082 \$	33 828 \$
3		Total personnel éducateur	20 625	-	20 625	8 479	29 103			912 327 074 \$	- \$	912 327 074 \$	339 632 612 \$	1 251 959 686 \$	44 235 \$		40 058 \$	43 018 \$
4	Autres	Éducatrice spécialisée	536		536	85	621			23 069 522 \$		23 069 522 \$	3 552 340 \$	26 621 862 \$	43 006 \$		41 910 \$	42 856 \$
5		Aide-éducatrice	229		229	242	471			7 918 393 \$		7 918 393 \$	8 034 776 \$	15 953 169 \$	34 546 \$		33 214 \$	33 862 \$
6		Agente de conformité		193	193		193				9 419 223 \$		9 419 223 \$	9 419 223 \$		48 839 \$		48 839 \$
7		Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 205		1 205	407	1 612			49 071 061 \$		49 071 061 \$	15 156 916 \$	64 227 977 \$	40 721 \$		37 259 \$	39 847 \$
8		Préposée	443		443	132	576			14 215 194 \$		14 215 194 \$	4 887 988 \$	19 103 182 \$	32 068 \$		36 936 \$	33 187 \$
9		Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	301	218	518	27	545			15 970 640 \$	11 725 760 \$	27 696 400 \$	1 389 251 \$	29 085 651 \$	53 121 \$	53 827 \$	51 632 \$	53 329 \$
10		Total autres	2 715	411	3 125	893	4 018			110 244 810 \$	21 144 983 \$	131 389 793 \$	33 021 271 \$	164 411 064 \$	40 611 \$	51 484 \$	36 990 \$	40 918 \$
11	Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	275	66	341	83	424			13 431 281 \$	3 186 203 \$	16 617 484 \$	3 909 161 \$	20 526 645 \$	48 815 \$	48 241 \$	47 357 \$	48 442 \$
12		Commis comptable ou secrétaire comptable	88	61	149	29	178			3 580 373 \$	2 450 561 \$	6 030 934 \$	1 235 181 \$	7 266 115 \$	40 698 \$	40 144 \$	43 308 \$	40 926 \$
13		Secrétaire-réceptionniste	53	16	70	10	80			2 014 325 \$	604 694 \$	2 619 019 \$	360 536 \$	2 979 555 \$	37 787 \$	36 681 \$	34 886 \$	37 185 \$
14		Total personnel de soutien administratif	416	144	560	121	681			19 025 979 \$	6 241 458 \$	25 267 437 \$	5 504 878 \$	30 772 315 \$	45 689 \$	43 471 \$	45 344 \$	47 160 \$
15	Personnel de gestion	Directrice générale	760	10	770	522	1 293			73 595 083 \$	874 870 \$	74 469 953 \$	34 140 862 \$	108 610 815 \$	96 834 \$	83 918 \$	65 394 \$	84 030 \$
16		Directrice adjointe - volet administration	143	1	144	242	386			9 912 781 \$	70 171 \$	9 982 952 \$	12 732 382 \$	22 715 334 \$	69 337 \$	68 338 \$	52 597 \$	58 838 \$
17		Directrice adjointe dans un BC		3	3		3				261 060 \$		261 060 \$			75 876 \$		75 876 \$
18		Directrice adjointe en installation	851		851	137	988			58 548 960 \$		58 548 960 \$	7 016 741 \$	65 565 701 \$	68 794 \$		51 213 \$	66 356 \$
19		Total personnel de gestion	1 754	15	1 769	901	2 670			142 056 824 \$	1 206 101 \$	143 262 925 \$	53 889 985 \$	197 152 910 \$	80 988 \$	80 986 \$	59 800 \$	73 837 \$
20	Grand total	25 510	569	26 079	10 394	36 473		42 739	1 183 654 687 \$	28 592 542 \$	1 212 247 229 \$	432 048 746 \$	1 644 295 975 \$	46 400 \$	50 235 \$	41 568 \$	45 083 \$	

Tableau 2		Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2022-2023 - Données en individus														
		CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
		Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
1	Bas-Saint-Laurent	45	607	128	N. D.	N. D.	N. D.	1	5	2	2	12	-	48	624	130
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	82	882	151	N. D.	N. D.	N. D.	27	157	46	32	219	24	141	1 258	221
3	Capitale-Nationale	208	2 188	457	7	N. D.	17	100	813	119	147	1 009	103	462	4 010	696
4	Mauricie	77	875	147	N. D.	N. D.	N. D.	17	71	13	17	94	13	111	1 040	173
5	Estrie	160	1 609	264	N. D.	N. D.	N. D.	32	263	40	40	233	29	232	2 105	333
6	Montréal	484	5 137	782	6	N. D.	13	427	3 218	422	545	2 604	292	1 462	10 959	1 509
7	Outaouais	120	1 225	192	N. D.	N. D.	N. D.	39	321	55	58	300	38	217	1 846	285
8	Abitibi-Témiscamingue	53	610	120	N. D.	N. D.	N. D.	3	29	4	1	7	1	57	646	125
9	Côte-Nord	43	379	106	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	43	379	106
10	Nord-du-Québec	15	159	50	1	N. D.	1	N. D.	N. D.	N. D.	-	-	-	16	159	51
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25	275	65	N. D.	N. D.	N. D.	1	3	1	N. D.	N. D.	N. D.	26	278	66
12	Chaudière-Appalaches	105	1 413	300	5	N. D.	13	28	245	40	49	313	36	187	1 971	389
13	Laval	84	914	159	N. D.	N. D.	N. D.	95	735	112	117	693	72	296	2 342	343
14	Lanaudière	101	1 351	220	N. D.	N. D.	N. D.	71	684	80	66	512	58	238	2 547	358
15	Laurentides	151	1 557	267	N. D.	N. D.	N. D.	80	699	73	115	664	69	346	2 920	409
16	Montérégie	379	3 834	687	N. D.	N. D.	N. D.	234	1 821	179	283	1 746	150	896	7 401	1 016
17	Centre-du-Québec	65	905	171	N. D.	N. D.	N. D.	26	203	28	12	99	16	103	1 207	215
	Sous-total	2 197	23 920	4 266	19	N. D.	44	1 181	9 267	1 214	1 484	8 505	901	4 881	41 692	6 425
	Grand Total			30 383			63			11 662		10 890				52 998

Source: Rapport d'activités 2022-2023.

Note : ces données ne seront pas publiées au rapport d'activités 2022-2023. Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main-d'œuvre.

Annexe 2 - Données sur la qualification du personnel éducateur

Légende: ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1 664 heures par année pour les éducatrices ; 1 820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion.

BC = Bureau coordonnateur
CPE = Centre de la petite enfance
GS = Garderie subventionnée
GNS = Garderie non subventionnée

Source: Rapport financier annuel 2022-2023 - Données en équivalent temps complet (ETC)																								
Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2022-2023 est de 1 sur 3 et depuis 1er mars 2023, au moins 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Article 23.1 du RSGEE prévoit 1 sur 3 jusqu'à ce qu'il se soit écoulé 5 ans depuis la délivrance d'un nouveau permis ou d'une première entente de subvention, lorsque le permis a été modifié pour augmenter de 8 places ou plus, ou durant la prestation de services de garde fournis lors de l'ouverture et la fermeture.																								
Région administrative	CPE				GS				Total CPE + GS															
	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3	Nombre de places subventionnées en 2022-2023
1 Bas-Saint-Laurent	354	81%	83	19%	19	2 028	0	-	4	76%	1	24%	1	21	-	-	358	81%	84	19%	20	2 049	0	-
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	601	82%	136	18%	35	3 617	0	-	79	63%	45	37%	8	559	1	56	680	79%	181	21%	43	4 176	1	56
3 Capitale-Nationale	1 519	78%	417	22%	83	9 236	1	40	426	62%	260	38%	20	1 342	42	2 737	1 945	74%	678	26%	103	10 578	43	2 777
4 Mauricie	525	81%	122	19%	26	2 956	0	-	45	67%	22	33%	5	380	-	-	570	80%	144	20%	31	3 336	0	-
5 Estrie	1 095	80%	273	20%	60	6 457	1	20	163	63%	97	37%	16	1 250	1	80	1 258	77%	370	23%	76	7 707	2	100
6 Montréal	3 802	81%	910	19%	251	24 144	0	-	2 177	68%	1 047	32%	281	19 266	6	354	5 979	75%	1 957	25%	532	43 410	6	354
7 Outaouais	709	63%	413	37%	42	5 119	0	-	193	62%	119	38%	26	1 784	1	57	901	63%	532	37%	68	6 903	1	57
8 Abitibi-Témiscamingue	291	66%	149	34%	16	2 073	0	-	6	42%	9	58%	1	80	-	-	298	65%	158	35%	17	2 153	0	-
9 Côte-Nord	181	64%	103	36%	13	1 244	1	58	-	0%	-	0%	-	-	-	-	181	64%	103	36%	13	1 244	1	58
10 Nord-du-Québec	23	58%	17	42%	4	241	0	-	-	0%	-	0%	-	-	-	-	23	58%	17	42%	4	241	0	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	148	71%	61	29%	8	912	0	-	-	0%	-	0%	-	-	-	-	148	71%	61	29%	8	912	0	-
12 Chaudière-Appalaches	1 055	81%	241	19%	43	6 081	0	-	119	61%	78	39%	16	935	3	216	1 174	79%	318	21%	59	7 016	3	216
13 Laval	687	86%	109	14%	35	3 791	0	-	440	68%	206	32%	53	3 717	3	174	1 127	78%	315	22%	88	7 508	3	174
14 Lanaudière	927	84%	174	16%	36	5 285	0	-	417	71%	174	29%	46	3 348	1	80	1 344	79%	348	21%	82	8 633	1	80
15 Laurentides	1 096	83%	225	17%	53	6 458	0	-	409	65%	216	35%	44	3 529	3	208	1 505	77%	441	23%	97	9 987	3	208
16 Montérégie	2 872	83%	606	17%	118	16 698	0	-	991	64%	567	36%	126	9 140	3	152	3 864	77%	1 173	23%	244	25 838	3	152
17 Centre-du-Québec	570	81%	132	19%	24	3 248	0	-	111	67%	55	33%	15	914	-	-	681	78%	188	22%	39	4 162	0	-
18 Total	16 456	80%	4 169	20%	866	99 588	3	118	5 580	69%	2 898	31%	658	46 265	64	4 114	22 036	76%	7 067	24%	1524	145 853	67	4 232

Source : Rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2022-2023 - Données en individus																												
Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2022-2023 est de 1 sur 3 et depuis 1er mars 2023, au moins 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Article 23.1 du RSGEE prévoit 1 sur 3 jusqu'à ce qu'il se soit écoulé 5 ans depuis la délivrance d'un nouveau permis ou d'une première entente de subvention, lorsque le permis a été modifié pour augmenter de 8 places ou plus, ou durant la prestation de services de garde fournis lors de l'ouverture et la fermeture.																												
Région administrative	CPE				GS				GNS				Total CPE + GS + GNS															
	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre de places en CPE en 2022-2023 ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre de places en GS en 2022-2023 ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre de places en GNS en 2022-2023 ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre total de CPE, GS et GNS qui répondent aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre total de CPE, GS et GNS qui ne répondent pas aux exigences du ratio 1 sur 3 ¹	Nombre de places en 2022-2023 ²
1 Bas-Saint-Laurent	450	74%	157	26%	52	0	2 449	3	60%	2	40%	1	0	21	4	33%	8	67%	2	1	124	457	73%	167	27%	55	1	2 594
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	673	76%	209	24%	61	2	3 319	85	54%	72	46%	8	1	615	113	52%	106	48%	21	1	1 272	871	69%	387	31%	90	4	5 206
3 Capitale-Nationale	1 642	75%	546	25%	148	1	9 034	446	55%	367	45%	66	4	4 230	398	39%	611	61%	89	19	6 224	2 486	62%	1 524	38%	303	24	19 488
4 Mauricie	646	74%	229	26%	62	0	3 362	50	70%	21	30%	5	0	380	40	43%	54	57%	10	2	669	736	71%	304	29%	77	2	4 411
5 Estrie	1 193	74%	416	26%	106	3	6 300	159	60%	104	40%	15	1	1 250	120	52%	113	48%	25	3	1 355	1 472	70%	633	30%	146	7	8 905
6 Montréal	3 957	77%	1 180	23%	369	3	24 888	2 109	66%	1 109	34%	302	3	20 527	1 265	49%	1 339	51%	395	29	22 335	7 331	67%	3 628	33%	1 066	35	67 750
7 Outaouais	719	59%	506	41%	79	5	5 053	192	60%	129	40%	26	4	1 991	129	43%	171	57%	38	5	2 253	1 040	56%	806	44%	143	14	9 297
8 Abitibi-Témiscamingue	364	60%	246	40%	43	2	2 473	10	34%	19	66%	2	0	124	2	29%	5	71%	1	0	48	376	58%	270	42%	46	2	2 645
9 Côte-Nord	217	57%	162	43%	28	5	1 664	-	0%	-	0%	0	0	-	-	0%	-	0%	0	-	217	57%	162	43%	28	5	1 664	
10 Nord-du-Québec	74	47%	85	53%	9	3	685	-	0%	-	0%	0	0	-	-	0%	-	0%	1	0	15	74	47%	85	53%	10	3	700
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	186	68%	89	32%	21	1	1 071	2	67%	1	33%	1	0	21	-	0%	-	0%	0	-	186	68%	89	32%	21	1	1 092	
12 Chaudière-Appalaches	1 099	78%	314	22%	99	2	5 707	139	57%	106	43%	20	1	1 280	144	46%	169	54%	28	3	1 854	1 382	70%	589	30%	147	6	8 841
13 Laval	773	85%	141	15%	59	2	3 995	498	68%	237	32%	62	0	4 351	341	49%	352	51%	78	8	5 143	1 612	69%	730	31%	199	10	13 489
14 Lanaudière	1 115	83%	236	17%	77	1	5 339	462	68%	222	32%	50	0	3 495	258	50%	254	50%	44	8	3 225	1 835	72%	712	28%	171	9	12 059
15 Laurentides	1 257	81%	300	19%	93	2	6 278	424	61%	275	39%	48	1	3 869	320	48%	344	52%	65	8	4 047	2 001	69%	919	31%	206	11	14 194
16 Montérégie	3 038	79%	796	21%	254	5	16 755	1 083	59%	738	41%	138	6	10 355	830	48%	916	52%	167	17	11 477	4 951	67%	2 450	33%	559	28	38 587
17 Centre-du-Québec	659	73%	246	27%	61	0	3 227	114	56%	89	44%	14	2	925	54	55%	45	45%	11	0	583	827	69%	380	31%	86	2	4 735
18 Total	18 062	76%	5 858	24%	1 621	37	101 599	5 776	62%	3 491	38%	758	23	53 434	4 018	47%	4 487	53%	975	104	60 624	27 856	67%	13 836	33%	3 354	164	215 657

Source: Rapport d'activités 2022-2023.

Note : les données sur la qualification ne seront pas publiées au Rapport d'activités 2022-2023. Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main-d'œuvre.

* Nombre des éducatrices qualifiées (EQ) employées par le SGEE au 31 mars 2023

** Proportion du nombre des EQ sur le nombre total des éducatrices employées par le SGEE au 31 mars 2023.

*** Nombre des éducatrices non qualifiées (ENQ) employées par le SGEE au 31 mars 2023.

**** Proportion du nombre des ENQ sur le nombre total des éducatrices employées par le SGEE au 31 mars 2023.

1 : Nombre d'installations ayant respecté le ratio de qualification en vigueur au cours de la période visée (soit 1/3), par région administrative, au cours de la période du 20 au 26 février 2023, selon une nouvelle question introduite dans le Rapport d'activités 2022-2023.

2 : Nombre de places selon les SGEE qui ont soumis leur Rapport d'activités 2022-2023 (et non pas le nombre de places dans l'ensemble du réseau).

